



AU DEVOIR

*Association des policières et policiers
provinciaux du Québec*

RECOURS CIVIL — PRIX POLICIERS DU QUÉBEC



LA VÉRITÉ

La semaine passée, le directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a rendu publiques ses décisions dans quelque 37 dossiers reliés à la première phase des enquêtes sur Val-d'Or à la suite de l'émission *Enquête* de Radio-Canada. Je crois que les procureurs au dossier ont fait du bon travail dans un contexte d'enquête indépendante et extraordinaire déclenchée par le gouvernement en octobre 2015. Résultat : zéro accusation.

De plus, le rapport de M^e Fannie Lafontaine, observatrice nommée par le gouvernement pour vérifier l'intégralité de l'enquête menée par des policiers du SPVM est éloquent sur ses conclusions. Elle confirme que celle-ci a été menée de façon intègre et impartiale.

Bon, il est important de mentionner ici que selon nous, M^e Lafontaine a largement dépassé son mandat en indiquant dans son rapport qu'elle avait constaté notamment l'existence d'un racisme systémique au sein des institutions policières au Québec et de la surjudiciarisation des Autochtones. Déclaration dangereuse pour la suite des choses...

Un autre point qui m'a accroché également est relié aux déclarations du DPCP sur le manque de preuve dans les dossiers pour accuser. Il est peut-être vrai, en principe, que le fait qu'il n'y ait pas d'accusation dans un dossier que l'événement ne s'est pas produit... le problème est que le contraire est également possible, et ça, personne n'a eu le courage de le dire. En réalité, un peu plus et le DPCP s'excusait auprès des femmes autochtones de ne pas avoir porté d'accusations...

Cela dit, pendant cette difficile semaine pour nos membres de Val-d'Or, plusieurs demandes et commentaires furent diffusés dans les médias, et ce, au détriment de nos membres, voire de la communauté policière du Québec. L'insulte à l'injure, Radio-Canada en remet et diffuse à nouveau l'émission *Enquête* de 2015!

Devant cela, l'équipe de l'APPQ tente de trouver une réponse médiatique efficace pour contrer le courant vindicteur habilement orchestré par une majorité de groupes de pression et de médias. Nous avons entrepris plusieurs démarches afin de nous trouver une fenêtre assez importante pour passer le message.

Coup de théâtre, Félix Séguin, journaliste d'enquête à TVA, nous offre l'émission *JE*. Une demi-heure où nous pourrions, par l'entremise de témoignages des policiers impliqués, expliquer notre point de vue. Une demi-heure dans laquelle nos gens pourraient expliquer les impacts et les dommages de ce reportage de Radio-Canada. Nous avons alors entrepris plusieurs

discussions avec des policiers impliqués de près ou de loin dans ce dossier pour leur offrir cette opportunité.

Nous avons finalement obtenu la collaboration de quatre de nos membres. Deux agents, un homme et une femme, qui ont subi les relevés administratifs, un superviseur de relève qui fut à même de constater les changements au niveau des relations entre policiers et Autochtones au lendemain du reportage et enfin un agent d'origine autochtone qui fut affecté au poste de Val-d'Or avant le reportage. Je n'ose pas les nommer, je pense que vous les connaissez déjà, mais je tiens à les remercier et les féliciter pour leur courage et leur implication, ils ont mon entière admiration.



Je peux vous affirmer, pour les avoir accompagnés jusqu'au tournage de cette émission, que ce n'était pas une partie de plaisir pour personne et qu'ils ont fait ce reportage de façon professionnelle tout en laissant parler leur cœur. Au moment d'écrire ces lignes, l'émission n'est pas encore diffusée et je n'ai aucune idée des impacts que cette sortie a eu sur l'opinion publique, mais il y en aura certainement.

Dans tous les cas, je peux vous dire qu'ils étaient beaux à voir, ils étaient touchants... « Ils étaient Val-d'Or! »



Pierre Veilleux
Président



RECOURS CIVIL CONTRE RADIO-CANADA, UN FREIN AU JOURNALISME D'INSINUATION!



Chers et chères collègues,

Faisant suite à l'émission *Enquête*, diffusée à Radio-Canada le 22 octobre 2015, plusieurs événements sont survenus ayant pour effet de stigmatiser et de rendre le travail policier de la Sûreté du Québec très difficile à Val-d'Or. Les impacts sur leur vie professionnelle et personnelle sont importants et les conséquences de ce reportage nous interpellent tous en tant que policières et policiers.

Tel qu'annoncé par communiqué et bulletin spécial, l'APPQ, au soutien de ses membres, a déposé, le 19 octobre dernier, un recours civil contre Radio-Canada. Afin de vous permettre une meilleure compréhension des divers aspects au soutien de cette poursuite civile, vous trouverez ci-dessous le contenu de la requête introductive d'instance¹.

MISE EN CONTEXTE

Par le présent recours, les demandeurs demandent solidairement aux défenderesses Société Radio-Canada (Radio-Canada) et à la journaliste Josée Dupuis (Dupuis) des dommages d'un montant total de 3 530 000 \$ suite à la diffusion d'un reportage intitulé « Abus de la SQ : Les femmes autochtones brisent le silence » (le « reportage ») diffusé le 22 octobre 2015 dans le cadre de l'émission *Enquête*.

LES FAITS

Le ou vers le mois de mai 2015, Dupuis et son équipe d'Enquête se rendent dans la ville de Val-d'Or pour enquêter sur la disparition d'une femme de la communauté autochtone nommée Cindy Ruperthouse. Dans le cadre de leur enquête, Dupuis et son équipe rencontrent un groupe de femmes autochtones, lesquelles font état de prétendus abus de la part des policiers de la Sûreté de Val-d'Or (les « policiers de Val-d'Or »). Les témoignages de certaines femmes sont présentés dans le cadre du reportage, entrecoupés de commentaires de Dupuis, et avec comme toile de fond la disparition

de Cindy Ruperthouse et l'enquête de la Sûreté sur cette disparition. Les témoignages des parents de Cindy Ruperthouse, d'une représentante de la Sûreté et d'une serveuse d'un bar de Val-d'Or figurent également dans le reportage. Le reportage d'une durée approximative de quarante-deux (42) minutes est diffusé le 22 octobre 2015 à 21 h sur le réseau de la défenderesse Radio-Canada.

LES FAUTES COMMISES PAR LES DÉFENDERESSES

Dans le cadre du reportage, les défenderesses ont violé la norme de conduite du journalisme raisonnable applicable en vertu de l'article 1457 du Code civil du Québec. Dans son essence, l'information véhiculée par le reportage ne respecte aucunement les attributs d'une information de qualité soit : la rigueur de raisonnement, l'exactitude, l'impartialité, l'équilibre et la complétude. À ce titre, les défenderesses ont manqué aux règles de l'art qui encadrent la profession de journaliste au Québec. En effet, elles ont produit et diffusé un reportage biaisé, trompeur et dont le contenu est inexact, incomplet et mensonger. Notamment, les éléments suivants du reportage sont fautifs.

Un portrait biaisé des policiers de Val-d'Or

Le reportage véhicule un portrait biaisé et diffamatoire des policiers de Val-d'Or, lequel repose entièrement sur la perception de présumées victimes d'abus de même que sur celles de personnes offrant des témoignages de oui-dire le tout amplifié par les commentaires de Dupuis. Ainsi, les policiers de Val-d'Or sont dépeints, directement ou par implication ou insinuations, comme étant racistes, méprisants et auteurs d'abus physiques et sexuels à l'égard de femmes autochtones. Le reportage laisse croire que les femmes autochtones de la région de Val-d'Or font systématiquement l'objet d'abus, et particulièrement d'abus sexuels, de la part des policiers de Val-d'Or, et ce, en toute impunité. Par des commentaires prononcés hors champ, Dupuis

¹ Prenez note que, pour le bénéfice de la présente publication, la requête a été reproduite en partie, mais que sa forme a été modifiée afin de respecter certaines contraintes de mise en page. Les passages en italique sont donc des reproductions de la requête.

généralise les allégations d'abus à tous les policiers de Val-d'Or. À titre d'exemple, dans le contexte du reportage qui concerne des événements qui se seraient déroulés à Val-d'Or, Dupuis mentionne : « Ces femmes pour la première fois prennent la parole et dénoncent publiquement le mépris qu'elles subissent de la part de ceux qui, normalement, devraient les protéger » ; « La peur et la méfiance envers les policiers font partie du quotidien de ces femmes » ; « Les policiers profiteraient de ces endroits isolés. Priscilla Papatie nous conduit vers l'un d'entre eux à l'extérieur de la ville ». Ainsi, le reportage veut laisser croire que des sévices sont infligés aux femmes autochtones et qu'ils le sont par les policiers de Val-d'Or, dans le contexte d'un phénomène généralisé et récurrent. Les conclusions visées par le reportage sont déraisonnables et exagérées eu égard aux témoignages et aux faits présentés.

Des allégations frivoles et non corroborées

Plus particulièrement, le reportage véhicule notamment que les policiers de Val-d'Or obtiennent des faveurs sexuelles dans des chemins de terre isolés, dans un chalet de ski de fond ou ailleurs, en usant de leur pouvoir ou en payant les femmes avec de l'alcool ou de la drogue. L'auditeur peut raisonnablement croire que ce phénomène est commun parmi les policiers de Val-d'Or. À l'appui de ces allégations très graves, Dupuis offre le témoignage de M^{me} Bianca Moushoun, lequel n'est pas directement corroboré par aucun autre témoin ou élément factuel. M^{me} Moushoun relate que sept (7) agents de la Sûreté l'amenaient en voiture dans un chemin isolé, puis lui demandaient qu'elle leur fasse une fellation. Elle mentionne que les policiers payaient les services sexuels 200 \$ en argent ou en « coke », ou les deux. Les allégations de M^{me} Moushoun sont à sa face même peu plausibles et exagérées. Vu la gravité et l'ampleur de celles-ci, Dupuis se devait de les corroborer par d'autres sources fiables ou par des éléments factuels, ce qui n'a manifestement pas été fait. L'obligation de corroborer les propos de M^{me} Moushoun était encore plus indiquée compte tenu du fait que cette dernière a un lourd historique judiciaire avec les policiers de Val-d'Or. Au moment de la diffusion du reportage, M^{me} Moushoun faisait d'ailleurs l'objet d'accusations de voies de fait contre un policier et entrave au travail d'agents de la paix, accusations pour lesquelles elle a plaidé coupable le 6 octobre 2015 [...] L'historique judiciaire de M^{me} Moushoun était ou devait être connu de Dupuis puisqu'une vérification de base permettait d'en connaître l'existence. Compte tenu de l'historique judiciaire de M^{me} Moushoun avec les policiers de Val-d'Or, une journaliste prudente et diligente aurait constaté que cette dernière pouvait avoir un intérêt personnel à salir la réputation des policiers et aurait jugé nécessaire de procéder à de plus amples vérifications quant à ses propos. En ne

corroborant pas les propos de M^{me} Moushoun avant de les diffuser, les défenderesses ont agi de façon téméraire. Elles ont manqué de jugement critique à l'égard des propos de M^{me} Moushoun et ont choisi de les diffuser sans aucune nuance, préférant ainsi bénéficier de l'effet sensationnaliste qu'ils suscitent. Une indication minimale au public des liens entre M^{me} Moushoun et les forces policières de Val-d'Or s'imposait. Par ailleurs, dans le cadre d'une entrevue de groupe avec des membres de la communauté autochtone, Dupuis aborde le sujet d'un « fameux chalet de ski de fond où les policiers se font faire des pipes par des femmes autochtones ». L'existence du chalet est présentée comme étant avérée, alors qu'aucun élément factuel ne rend son existence vraisemblable. Par ailleurs, l'auditeur est laissé dans le doute quant à la période temporelle durant laquelle de possibles abus se seraient produits dans ce « fameux chalet ». Ce faisant, le public présume que ce sont les policiers de Val-d'Or actuellement en poste qui s'adonnent à de telles pratiques. Il appert que la seule vérification quant à l'existence de ce chalet s'est limitée à demander un acquiescement aux personnes présentes à la rencontre sans approfondir davantage le sujet. Le comportement des défenderesses à cet égard constitue une faute et est manifestement non conforme aux règles de l'art, lesquelles commandent aux journalistes de présenter une information complète, rigoureuse et exacte.

Des témoignages incomplets et trompeurs

Dupuis aborde également les difficultés liées au fait de porter plainte contre des abus policiers : « Porter plainte à la police, surmonter sa peur, certains l'ont fait mais ces plaintes sont restées sans réponse. » À l'appui de cette conclusion, Dupuis offre les témoignages de M^{me} Moushoun et de M^{me} Priscilla Papatie qui relatent chacune avoir déposé des plaintes en déontologie relativement à des abus policiers, lesquelles seraient restées sans réponse. La manière dont l'information est ficelée laisse entendre au public que les policiers de Val-d'Or commettent non seulement des abus graves à l'endroit des femmes autochtones, mais qu'ils demeurent impunis et bénéficient d'une immunité. Cela exacerbe le sentiment négatif à l'endroit des policiers de Val-d'Or. Pourtant, cette conclusion de Dupuis est basée sur les seuls témoignages de M^{me} Papatie et M^{me} Moushoun, lesquels sont peu plausibles. En effet, dans le cadre d'une plainte en déontologie, la Loi sur la police prévoit que les plaignants sont informés du résultat de leur plainte, que celle-ci soit accueillie ou rejetée. Ainsi, il appert que les vérifications diligentes au sujet du traitement des plaintes de M^{me} Moushoun et M^{me} Papatie n'ont pas été faites. Des vérifications diligentes auraient permis d'éclairer le public sur le réel motif à l'origine du non-traitement ou du rejet de ces plaintes, à supposer que de telles plaintes aient

même été déposées. Une fois de plus, les défenderesses donnent foi aux seuls témoignages recueillis, et présentent une information incomplète, non rigoureuse et trompeuse.

Un témoignage inexact

De surcroît, le reportage expose le témoignage de M^{me} Angela King, laquelle prétend avoir été agressée sexuellement par un policier il y a de cela vingt (20) ans. Dans le cadre de son témoignage, ni Dupuis ni M^{me} King ne mentionnent qu'à l'époque des faits allégués, le corps policier en poste à Val-d'Or était la Sûreté municipale de Val-d'Or et non la Sûreté du Québec. L'absence de précisions à cet égard fait présumer que les allégations visent un policier du poste de Val-d'Or, puisque le reportage, dans son essence et dans son titre « Abus de la SQ », vise le corps policier de la Sûreté du Québec à Val-d'Or. À cet effet, l'information est une fois de plus trompeuse et inexacte.

Un témoignage de oui-dire

Le reportage présente le point de vue de M^{me} Carole Marcil, connue sous le nom de « Coco », sur les allégations d'abus relatées par les femmes autochtones. Dans son témoignage, M^{me} Marcil sous-entend que les policiers de Val-d'Or pourraient être responsables de la disparition de Cindy Ruperthouse en expliquant que celle-ci était « ramassée souvent » par des policiers à la fermeture des bars et débarquée à une distance de deux heures et demie de marche et à une température de moins cinquante (50) degrés. Bien que cette insinuation soit malveillante, tendancieuse et corroborée d'aucun élément factuel, les défenderesses la présentent sans nuance. Les défenderesses présentent plutôt, en arrière-plan du témoignage de M^{me} Marcil, un véhicule de patrouille de la Sûreté et une image d'une route qui défile. Ces choix éditoriaux contribuent à donner du poids à l'insinuation saugrenue de M^{me} Marcil, malgré l'absence d'élément factuel à son appui. À la lumière du mystère qui entoure la disparition de Cindy Ruperthouse et des insinuations de Dupuis à l'effet que l'enquête sur la disparition de Cindy Ruperthouse piétine, le scénario évoqué par M^{me} Marcil peut raisonnablement apparaître comme plausible pour les auditeurs. Pourtant, et malgré les propos relatés dans le reportage, l'enquête sur la disparition de Cindy Ruperthouse a été rigoureusement menée et a été ponctuée de contacts réguliers avec les parents de M^{me} Ruperthouse. Par ailleurs, M^{me} Marcil relate aussi que les femmes autochtones qui refusent de faire des fellations aux policiers se font « garrocher en bas du char », « massacrer » et se font donner des « claques, puis des bleus, puis des coups de poing, puis des brûlures dans le fond de la tête ». Elle mentionne que ces gestes se sont produits à l'égard de « 15, 20 personnes, 30 peut-être ». À l'appui de ces allégations d'une extrême gravité, Dupuis présente le témoignage d'une seule source anonyme, laquelle ne mentionne jamais elle-même avoir été violentée par un policier. Ainsi, aucun témoin ne corrobore directement les

propos tenus par M^{me} Marcil. Vu la gravité des propos relatés par cette dernière, Dupuis se devait de les corroborer par des sources multiples, d'autant plus que M^{me} Marcil réfère à 15 à 30 cas d'abus semblables.

Des propos altérés

Enfin, dans le cadre de l'entrevue menée avec la sergente Martine Asselin, représentante de la Sûreté, les défenderesses ont commis des fautes en déformant ses propos. De façon contemporaine avec le passage de Dupuis et de son équipe à Val-d'Or le ou vers le mois de mai 2015, la Sûreté est mise au courant de certaines allégations relatives au comportement de certains de ses policiers de Val-d'Or et ouvre quatorze (14) dossiers relativement à des allégations d'abus de pouvoir ou de voies de fait. Questionnée à ce sujet par Dupuis, la sergente Asselin explique que huit (8) policiers ont été rencontrés à cet égard. En aucun temps, la sergente Asselin ne mentionne que les dossiers ouverts ou que les policiers rencontrés l'ont été relativement à des abus à caractère sexuel. Or, par le biais d'un commentaire prononcé hors champ, Dupuis mentionne que : « Huit policiers sur une cinquantaine à Val-d'Or. Ces policiers sont toujours au travail pour le moment. **Parmi les allégations, deux cas d'abus sexuels** ». Ce faisant, les défenderesses altèrent les explications de la sergente Asselin sur un aspect fondamental du reportage. À cet effet, les défenderesses utilisent de mauvaise foi l'information relatée par la Sûreté, pour fausement établir que deux (2) policiers font l'objet d'allégations relativement à des cas d'abus sexuels. Or, au jour de l'entrevue donnée par la sergente Asselin, soit le 27 septembre 2015, aucune plainte n'avait été portée contre des policiers de Val-d'Or pour des abus à caractère sexuel. Ainsi, cette conclusion des défenderesses est complètement erronée, inexacte et de nature à causer des préjudices importants aux policiers de Val-d'Or. Les défenderesses ont manipulé l'information transmise par la sergente Asselin et ce faisant, elles ont donné de l'impact et de la crédibilité à des allégations pour lesquelles aucune plainte n'a été portée. Par ailleurs, considérant le peu de temps d'antenne alloué à la version de la Sûreté dans le cadre du reportage, les défenderesses font preuve d'un manque flagrant d'équité journalistique et d'objectivité en déformant des propos essentiels à la bonne compréhension du public. En conséquence, le public retient erronément de l'entrevue avec la sergente Asselin l'élément suivant : le reportage a permis à la Sûreté d'identifier des agresseurs sexuels au sein du poste de Val-d'Or. Considérant ce qui précède, il est évident que les défenderesses ont manqué à leurs obligations dans le cadre de la préparation et de la diffusion du reportage. À tout événement, les défenderesses ont été guidées par le désir de créer un reportage choc et sensationnel, et non par la recherche de la vérité. À cet effet, les défenderesses ont offert une information tronquée et trompeuse au public, laquelle information a fait l'objet d'une couverture médiatique importante.

LA COUVERTURE MÉDIATIQUE DU REPORTAGE

Le 22 octobre 2015, avant la diffusion du reportage, des extraits vidéo de celui-ci circulent sur le site Web de la défenderesse Radio-Canada. La défenderesse Radio-Canada commente abondamment le reportage à venir. Notamment, dans un communiqué Web annonçant la sortie du reportage [...], la défenderesse Radio-Canada écrit que : « À l'heure où de nombreuses voix réclament une commission d'enquête sur les femmes autochtones disparues et assassinées, Enquête a découvert qu'à Val-d'Or des femmes autochtones sont à la merci de ceux qui normalement doivent les protéger. (...) » Aussi, dans un article intitulé « SQ et femmes autochtones : réactions en Abitibi-Témiscamingue », la défenderesse Radio-Canada commente la sortie du reportage dans les termes suivants [...] « **Huit policiers de la Sûreté du Québec de Val-d'Or font l'objet d'allégations graves, dont certains pour agressions sexuelles et abus de pouvoir à l'endroit des femmes autochtones.** La direction des normes professionnelles de la SQ mène une enquête interne depuis que des femmes ont dénoncé ces comportements. Plusieurs témoignages ont été recueillis par une équipe de l'émission Enquête, dont le reportage sera présenté ce soir sur ICI Radio-Canada Télé. (...) » Au sein de la communauté de Val-d'Or, une ville d'un peu plus de trente mille (30 000) habitants, l'annonce du reportage crée une onde médiatique importante. À titre d'exemple, on peut lire dans un article intitulé « Allégations sexuelles et abus de pouvoir à Val-d'Or » publié par l'Écho Abitibien Le Citoyen, [...] que : « **Huit policiers de la Sûreté du Québec de Val-d'Or font face à des allégations d'abus sexuels, d'abus de pouvoir et d'intimidation envers des femmes autochtones.** Les témoignages troublants glacent le sang. Ils circulent déjà sur les réseaux sociaux et feront partie de l'émission complète d'Enquête sur les ondes de Radio-Canada ce soir à 21 h. » Selon le rapport de l'organisme Numeris, [...] 694 000 personnes visionnent le reportage le soir de sa diffusion. Ce nombre exclut les personnes qui ont visionné le reportage sur le site Web de la défenderesse Radio-Canada qui était offert en version intégrale après sa diffusion. En date de la présente, le reportage peut toujours être visionné sur le site Web de la défenderesse Radio-Canada. Au lendemain de la diffusion du reportage et dans les jours suivants, ce dernier fait la manchette de la majorité des grands quotidiens d'information à travers le Québec et le Canada. Les allégations d'abus sexuels relatées dans le reportage sont massivement citées par les médias. À cet effet, le reportage figure au 49^e rang du « Top 50 des nouvelles de l'année 2015 » selon le bilan de Influence Communication, courtier en information médias, [...]. Les réseaux sociaux affluent de commentaires à caractère haineux ou emplis de stupéfaction, de colère et mépris à l'égard des policiers de Val-d'Or. À titre d'exemple, sur la page Facebook de TVA, les internautes peuvent lire le 24 octobre 2015 le commentaire suivant, [...] : « Les autochtones devraient tous se révolter... prendre les armes... et assassiner ses violeurs... sur le champ!! » Collectivement, les répercussions

du reportage sont si importantes que la population de Val-d'Or qualifie les événements qui en découlent comme « la crise de Val-d'Or ». En raison de la forte médiatisation du reportage et de son impact collectif, les demandeurs ont subi plusieurs dommages, lesquels sont exposés ci-après.

LES DOMMAGES

Les demandeurs ont subi et subissent encore à ce jour des dommages qui découlent directement du reportage et des fautes commises par les défenderesses dans le cadre de celui-ci. En effet, les demandeurs ont subi et subissent notamment de la frustration, de la colère, du stress, de l'anxiété, de l'angoisse, de la méfiance, de l'insécurité, de la honte, des troubles de sommeil, des cauchemars, de l'insomnie, des pertes d'appétit, de l'impulsivité, de l'agressivité, ils ont moins de patience et moins de tolérance, du désintéressement et de la démotivation au travail, de la tristesse, un sentiment d'impuissance et du découragement. De même, leur réputation a été gravement atteinte. Plus particulièrement, les demandeurs ont notamment subi les dommages décrits ci-après.

Dommages moraux

> Environnement hostile, insultes et injures

Avant le reportage, les demandeurs pouvaient exercer leurs fonctions dans un environnement qui ne leur était pas hostile, et ce, malgré les particularités de la clientèle qu'ils desservent. Cependant, au lendemain du reportage et depuis ce moment, les demandeurs doivent accomplir leurs tâches dans un environnement qui leur est devenu personnellement hostile. Ainsi, depuis le reportage les demandeurs sont constamment ciblés, dévisagés, insultés et injuriés par des membres de la communauté, qu'ils soient blancs ou autochtones, et ce, alors qu'ils exercent leurs fonctions en uniforme ou qu'ils agissent dans le cadre d'une intervention policière. Par ailleurs, depuis le reportage les demandeurs font l'objet d'insultes et d'injures qui atteignent leur dignité et leur intégrité personnelle et professionnelle et qui peuvent leur faire craindre de subir des représailles. À cet effet, ces insultes et injures marginalisent les demandeurs et ciblent chacun de ceux-ci comme étant les auteurs d'abus sexuels ou de violence systématique auprès des femmes autochtones de la communauté. Ainsi, les demandeurs se font dire sur un ton hostile et intimidant qu'ils sont notamment des « abuseurs », des « batteurs de femmes », des « violeurs » et des « agresseurs ». De même, dans le cadre de leurs interventions, les demandeurs doivent agir sous la menace constante de vengeance alors que les membres de la communauté auprès de qui ils interviennent leur disent : « je vais porter plainte », « tu vas perdre ton travail » ou leur tiennent d'autres propos de nature à leur faire craindre des représailles. Par ailleurs, puisque les demandeurs sont facilement identifiables à Val-d'Or, ceux-ci sont dévisagés ou victimes de railleries ou d'autres propos de nature à leur causer des dommages

lorsqu'ils ne sont pas en uniforme. Ainsi, depuis le reportage les demandeurs font sans cesse l'objet de railleries, de blagues ou de questionnements notamment en rapport avec « la pipe à 200 \$ », « la caisse de 24 dans le char » ou « la coke en échange de faveurs sexuelles ».

> Isolement

Cette situation qui découle du reportage et des fautes des défenderesses a fait en sorte que les demandeurs n'ont eu d'autres choix que de s'isoler et de restreindre leurs sorties et leurs activités sociales en s'abstenant notamment de fréquenter certains lieux publics qu'ils avaient l'habitude de fréquenter à Val-d'Or, tel que le centre-ville, les restaurants, les gymnases, les épiceries, les pharmacies, ou encore ils évitent d'aller reconduire leurs enfants à la garderie ou à l'école. En effet, peu importe les endroits qu'ils fréquentent les demandeurs sont sans cesse questionnés ou interpellés par des membres de leur famille, leurs amis ou des inconnus relativement aux allégations du reportage ou bien on leur fait sentir qu'ils ne sont pas les bienvenus dans certains lieux.

> Impacts professionnels

Le reportage a causé d'importants impacts professionnels chez les demandeurs. Ainsi, le reportage a créé auprès des demandeurs une crainte aiguë de faire l'objet de repréailles ou d'accusations injustifiées de la part des membres de la communauté autochtone auprès de qui ils doivent régulièrement intervenir. Cette crainte fait en sorte que les demandeurs vivent une angoisse, une anxiété, une insécurité et un stress constants alors qu'ils sont en devoir, et ce, particulièrement lorsqu'ils doivent intervenir auprès des membres de la communauté autochtone. À cet égard, les demandeurs sont devenus hyper-vigilants et ressentent désormais le besoin de rédiger des notes ou des rapports d'événements de façon exagérée afin de justifier les moindres gestes de leurs interventions ce qui crée une lourdeur indue dans l'exercice de leurs tâches. De même, le reportage a eu pour effet de créer des tensions dans les relations entre la communauté autochtone de Val-d'Or et les demandeurs rendant ainsi le milieu de travail de ceux-ci néfaste et hostile. En raison du reportage et des fautes des défenderesses, les demandeurs sont désormais démotivés dans leur travail et vivent une angoisse constante dans l'exercice de leurs fonctions.

> Tensions relationnelles

La diffusion du reportage associant les demandeurs à des agresseurs sexuels et à des abuseurs a créé des tensions entre les demandeurs et leurs proches dont notamment les membres de leur famille, leur conjoint ou leurs amis. Ainsi, les allégations du reportage ont eu pour effet de créer des doutes quant à l'intégrité des demandeurs ébranlant ainsi le lien de confiance entre ceux-ci et leurs proches. À cet effet, les demandeurs ont dû se justifier auprès de leurs proches pour les convaincre qu'ils n'étaient pas associés aux propos du reportage concernant les policiers de Val-d'Or. Du reste, les allégations fautives et mensongères

du reportage ont causé des disputes qui ont abouti dans certains cas en la rupture de liens avec des membres de la famille ou avec des amis. Par ailleurs, le reportage a également affecté certains membres de la famille des demandeurs qui ont eux-mêmes dû s'expliquer à leur entourage créant ainsi des tensions supplémentaires avec ceux-ci de même que de l'angoisse et de la tristesse. Des membres de la famille de certains demandeurs sont eux-mêmes tombés malades en raison des allégations du reportage. Certains demandeurs ont dû intervenir à l'école de leurs enfants, ceux-ci subissant de l'intimidation suite au reportage.

> Arrêt de maladie, médication et suivi psychologique

Au surplus, certains des demandeurs ont dû s'absenter du travail pour maladie pour des périodes plus ou moins longues. Certains demandeurs ont dû consulter un médecin et consomment de la médication notamment pour aider leurs troubles de sommeil. Les dommages causés par le reportage ont engendré le besoin pour certains demandeurs de recourir à de l'aide psychologique;

> Atteinte à la réputation

La gravité des allégations portées contre les demandeurs par les défenderesses a porté atteinte à leur réputation. En effet, les demandeurs faisant partie d'un groupe restreint facilement identifiable, ils sont tous personnellement atteints par les fautes des défenderesses, pour lesquelles ils ont droit à une compensation.

> Dommages punitifs

Les défenderesses ont porté illégalement atteinte à la réputation, à la dignité et aux droits fondamentaux des demandeurs. Elles ont agi avec témérité et imprudence, et avec une complète insouciance des conséquences évidentes sur la réputation, la dignité et les droits fondamentaux des demandeurs. Les défenderesses savaient, ou devaient savoir, que le contenu du reportage identifié dans le présent recours était faux et gravement dommageable et préjudiciable aux demandeurs². [...]

Soyez assurés que nous vous tiendrons informés des développements dans ce dossier. De plus, nonobstant les résultats de ce recours, une réflexion s'impose en regard du journalisme d'enquête ayant pour effet de générer l'ouverture de procédures judiciaires et de stigmatiser les personnes visées de manière telle que la présomption d'innocence est évacuée au profit d'un jugement sommaire public et sans procès. Dans ce contexte, il y aurait lieu d'envisager, plus que jamais, d'encadrer le travail journalistique de la même manière que le travail policier, soit par l'adoption d'un code de déontologie déterminant les normes professionnelles requises pour assurer le travail journalistique au Québec. À bon entendeur!

Syndicalement vôtre!

Jacques Painchaud LL. M. (Droit)

Vice-président à la Discipline et à la déontologie

² Concernant la somme réclamée de 3 530 000 \$, celle-ci a été répartie pour chacun des 55 demandeurs de façon individuelle selon l'évaluation des dommages subis et ne sont pas reproduits aux fins de la présente publication.

UN NOUVEAU VICE-PRÉSIDENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET AUX RESSOURCES MATÉRIELLES



Harcèlement en milieu de travail

Chers collègues,

Je suis heureux de vous écrire en tant que nouveau vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles. En ce début de mandat, je suis conscient de tous les défis qui m'attendent dans ma nouvelle fonction. Pour bien faire les choses, il faut s'établir des priorités. L'une d'elles, qui me touche à cœur, est le dossier du harcèlement en milieu de travail qui mine le climat et les relations de travail dans les unités et détruit certains de nos membres au niveau émotif.

Dans mes fonctions de directeur syndical du Grand quartier général de Montréal, j'ai eu à accompagner plusieurs membres dans ce genre de dossier et souvent les dommages sont dévastateurs pour le membre qui vit la situation de harcèlement. Les délais souvent trop longs pour le traitement de la plainte amènent des dommages collatéraux difficiles à gérer par la suite pour le membre (victime) et le climat de travail à l'unité. Je sais que l'employeur révisé actuellement la politique sur le harcèlement en milieu de travail et votre Association a soulevé à maintes reprises plusieurs problématiques reliées au traitement des plaintes et au suivi de dossier. Nous allons nous impliquer en tant que représentants à améliorer la politique de harcèlement avec l'employeur. Sachez que je serai présent pour vous accompagner dans ce processus avec toute l'aide nécessaire.

Vous trouverez dans ces pages un texte fort intéressant de M. Richard Marcotte, psychologue organisationnel, ayant comme titre *Harcèlement : s'acharner sur un plaignant*, simplement pour sensibiliser l'organisation de la Sûreté du Québec, dont nous faisons tous partie, au fait qu'on peut accompagner adéquatement et soutenir un confrère ou une consœur qui est victime de harcèlement en milieu de travail, sinon les conséquences peuvent être augmentées de façon significative et très dommageable pour le membre.

Bonne lecture!

Alphée Simard

Vice-président en Santé et sécurité
du travail et aux ressources matérielles



UN NOUVEAU VICE-PRÉSIDENT AUX RESSOURCES HUMAINES

Bonjour à tous,

Tout d'abord, pour ceux et celles qui ne me connaissent pas, je tiens à me présenter. Je m'appelle Mathieu Sauvageau et je suis le nouveau vice-président aux Ressources humaines à l'APPO. J'ai été élu par acclamation en juillet dernier. Je suis très fier de pouvoir vous représenter pour le prochain mandat. Soyez assurés de mon dévouement pour faire respecter vos droits en ce qui concerne le placement et les promotions. Je suis policier depuis 24 ans au sein de la Sûreté du Québec. Lors des huit (8) dernières années, j'ai agi à titre de directeur syndical pour la région Laurentides-Lanaudière.

Je vais remplacer le vice-président sortant, M. Jocelyn Boucher, qui a œuvré à ce poste durant les 12 dernières années. Ce dernier quitte pour la retraite avec le sentiment du devoir accompli. Il a amené la directive sur le placement à un niveau jamais égalé. Je suis conscient que j'aurai à chausser de grandes pointures, mais mon objectif est de maintenir ce haut niveau.

J'ai siégé au comité paritaire et conjoint sur le placement durant les six dernières années, entouré d'une équipe extraordinaire étant composée de MM. Jocelyn Boucher, Sylvain Paquette, Sylvain Viel, Normand Lavoie et Gaëtan Boulianne. Ces derniers m'ont aidé à évoluer, me permettant ainsi d'atteindre cette fonction importante auprès des membres. Je leur suis très reconnaissant

et je leur souhaite une excellente retraite. En ce qui concerne M. Boulianne, il est à noter que ce dernier continuera de siéger au comité de placement.

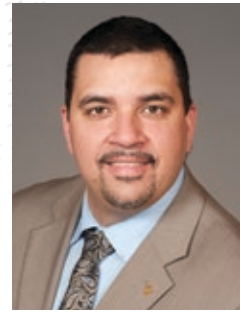
Un nouveau comité syndical sur le placement sera formé avec le renouvellement du Conseil de direction. Je vais tenter de représenter les membres de la meilleure façon qui soit en tenant compte de plusieurs facteurs tels que la disparité régionale, le type de fonction, la capacité de travailler en équipe, etc. Il y a un dicton à l'APPO qui dit : « Après la paie, ce qui est le plus important, c'est le placement! ». J'ai bien l'intention de faire honneur à ce dicton! Comme vous le savez déjà, la Sûreté du Québec est en pleine réorganisation de sa structure, et cela aura un impact majeur sur la prochaine négociation de la directive sur le placement. Je suis très conscient des inquiétudes que plusieurs vivent présentement, et soyez assurés que je vais vous représenter auprès de la partie patronale afin que tous ces changements se fassent dans le respect des gens, du contrat de travail et de la politique sur le placement.

En terminant, je souhaite le meilleur à mon collègue et ami Jocelyn Boucher.

Tu as été un bon mentor pour moi durant toutes ces années. Bonne retraite!!

Mathieu Sauvageau
Vice-président aux Ressources humaines

UN NOUVEAU VICE-PRÉSIDENT AUX GRIEFS ET À LA FORMATION



Revivre après Val-d'Or : Le drame humain policier

Chers collègues,

Dans un contexte normal, comme nouvel élu à la fonction de vice-président aux Griefs et à la formation, mon premier texte à ce titre aurait porté sur mes différents points de vue sur le département ainsi que mes objectifs dans ce nouveau rôle.

Cependant, je suis profondément interpellé par un dossier que je ne pouvais m'empêcher de vous parler. Actuellement, nous sommes toujours dans la vague médiatique où certains de nos consœurs et confrères sont la cible de journalistes ayant une opinion biaisée et subjective de la réalité vécue à Val-d'Or concernant les allégations rapportées en octobre 2015. Évidemment, le fait que le DPCP n'a pas porté d'accusation dans aucun des dossiers ne change rien aux orientations et dans la façon dont on traite le sujet du côté des médias.

J'ai eu la chance dans cette situation, de soutenir et d'aider de mon mieux deux membres impliqués dans ce dossier. Je dis la chance, malgré le contexte, parce que j'ai rencontré une consœur et un confrère qui sont en couple dans la vie, avec qui j'ai pu tisser des liens de confiance qui vont au-delà du lien du travail. Avec leur accord, j'ai également pu écrire ce texte.

J'ai vécu des bas avec eux, l'incapacité de répondre parfois, mais surtout de comprendre avec eux pourquoi les médias orientent des histoires dans une voie qui semble parfois pratiquement relever de la fiction. L'impuissance également dans le fait d'avoir l'impression de se retrouver sans voix pour contrebalancer le discours biaisé.

Il y a aussi des impacts directs dans l'entourage puisque des membres de la famille sont encore sur place et vivent au quotidien dans la problématique de Val-d'Or amplifiée par toute cette histoire. Le questionnement de la famille immédiate qui ne comprend pas ce qui se passe. Le fait de voir également des gens que l'on connaît depuis des années, même avant de faire ce travail, se distancer et douter de nous...

Heureusement, il y a eu des hauts puisque certaines personnes nouvellement rencontrées ont, au contraire, soutenu davantage et sont devenus de bons amis. On doit certainement ajouter la naissance d'une jolie petite fille

qui nous rappelle que la vie est si importante. Finalement, la conclusion d'une histoire sans fondement avec le résultat du DPCP et la fin des relevés plus particulièrement.

Malgré la réaction médiatique, ils sont soulagés puisque de par l'ampleur que le dossier a pris, ils avaient peur, avec raison, d'être accusés à tort afin d'assouvir une soif populaire, surtout en ayant vu certaines réactions politiques qui les a pratiquement condamnés face au public.

Sachant que le dossier n'irait pas loin parce qu'ils savent qu'ils n'ont pas mal agi, ils ne sont malheureusement pas encore en paix. J'ai eu le privilège dans les derniers mois d'avoir une discussion plus intime sur les impacts pour eux. Pour moi, même si je pense l'avoir bien caché, j'ai été honnêtement ébranlé émotionnellement. Je savais que c'était difficile pour eux tout ça, mais quand tu entres dans le plus profond, j'ai réalisé que c'est malheureusement omniprésent au quotidien comme questionnement. Chacun a sa façon de vivre la situation et peut avoir de la difficulté à comprendre la réaction de l'autre, et vice versa.

Parmi l'ensemble des sujets traités, j'ai trouvé particulièrement difficile de voir deux jeunes, une policière et un policier avec moins de 10 ans d'ancienneté se questionner sur leur avenir dans la police alors qu'ils ont toutes les options devant eux, de croire avec une sincérité déconcertante qu'ils n'ont plus d'avenir dans ce travail. Incroyable!

Au bout de tout ceci, il faut se reconstruire! J'ai bon espoir qu'ils pourront y arriver, mais il se peut que ce soit long et qu'il y ait des hauts et des bas. Ils auront besoin de notre aide.

En tant que confrères et consœurs, ce message s'adresse à l'égard de tous les membres qui ont été ou sont affectés au poste de Val-d'Or, nous avons une responsabilité collective de les soutenir, de les appuyer et de les épauler parce que l'on ne sait jamais le moment ou malheureusement ce sera nous qui aurons besoin de ce soutien!

Soutien 144!

Dominic Ricard

Vice-président aux Griefs et à la formation



ATTENTION À VOS HANCHES!



La lombalgie chez les patrouilleurs est un phénomène connu et documenté scientifiquement depuis maintenant une trentaine d'années. La cause du problème est connue également. En fait, on ne peut pas dire LA cause puisqu'à l'origine de ces lombalgies on trouve l'interaction entre quatre sources.

Il y a d'abord le ceinturon lui-même, sa confection est-elle en cuir ou en nylon, quelle est son épaisseur, sa flexibilité, sa configuration, est-elle en adéquation avec le corps de la personne qui le porte? Il y a la somme des équipements qui sont portés autour de la taille, ce qui signifie leur poids, bien sûr, mais aussi la taille de ces outils et leur disposition autour de la taille.

Il y a aussi les sièges qui ne sont absolument pas adaptés à une personne qui porte une arme à la hanche. Cette situation occasionne deux problèmes. Il y a d'abord le fait que la crosser vienne appuyer sur le dossier du siège créant un inconfort que le patrouilleur cherche à diminuer en se tournant légèrement sur le siège afin de dégager de l'espace pour l'arme. Ce faisant, le patrouilleur se trouve à imposer à son corps de subir une légère torsion du tronc et à s'appuyer davantage sur la fesse gauche s'il est droitier. On voit alors apparaître un phénomène d'inflammation du muscle sacro-iliaque gauche. Le port de l'arme à la hanche présente aussi le problème que l'étui est rattaché à un support qui possède très peu de mobilité. Chez

certaines personnes, cette plaque rigide exerce une pression constante sur la hanche et est à l'origine de bursites. Encore une fois, pour dégager l'arme et diminuer la pression, certains patrouilleurs adopteront une position de conduite non ergonomique qui augmente le risque de lombalgie.

Enfin, quatrième élément qui concourt au développement des maux de dos, il y a la quantité de temps que les patrouilleurs passent en position assise dans leur voiture. Diverses études sur le sujet ont montré que sur une période de neuf heures, les patrouilleurs passent en moyenne six heures dans leur véhicule.

On pourrait maintenant ajouter un cinquième élément : le terminal véhiculaire. Ce n'est pas qu'un nouvel outil de travail. C'est aussi une nouvelle organisation du travail et une modification substantielle de l'ergonomie du véhicule. D'une part, l'équipement installé dans les véhicules de la Sûreté du Québec oblige le patrouilleur à maintenir une position de travail en torsion pendant qu'il utilise le clavier et, d'autre part, on a réduit l'espace disponible dans le véhicule pour le conducteur comme pour le passager.

Quand on regarde l'aménagement des véhicules de police du Service de police de la Ville de Québec, on se rend bien compte que la solution adoptée par la Sûreté du Québec n'était pas la seule possible. On nous dira que la solution SQ coûte moins cher. Rien n'est moins sûr.

En janvier 2016, le Tribunal administratif du travail a reconnu que la bursite trochantérienne droite que présentait le patrouilleur était une maladie professionnelle au sens de l'article 29 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Le Tribunal écrit :

« La bursite fait partie des maladies mentionnées à l'annexe 1 de la loi. La travailleuse peut donc bénéficier de la présomption de maladie professionnelle si elle démontre avoir exercé un travail impliquant des répétitions de mouvements ou de pressions sur des périodes de temps prolongées. (...) »

Le soussigné a pu constater à l'audience que le ceinturon porté par la travailleuse est une pièce d'équipement très rigide. L'étui est placé directement sur la hanche droite (...)

Cette pièce d'équipement exerce manifestement une pression sur la hanche droite lorsque la travailleuse est assise dans son auto-patrouille.

Lors de son témoignage, la travailleuse a expliqué qu'elle passait environ 6 heures sur la route durant un quart de travail. Au moment des faits pertinents, elle exerçait ses fonctions de policières à temps plein. Durant cette période, le soussigné considère que le port du ceinturon entraînait des répétitions de pressions à

la région anatomique qui est en cause ici, soit la hanche droite, et ce, sur des périodes de temps prolongés¹. »

À l'été 2016, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a suivi le même raisonnement pour reconnaître chez un patrouilleur une maladie professionnelle touchant, cette fois, les deux hanches en raison de la pression qui s'exerçait sur les hanches droite (l'arme) et gauche (la radio), causée par l'étroitesse de l'espace entre la console et la porte du véhicule. Là encore, on parle de bursite trochantérienne et d'une maladie professionnelle en raison de l'article 29 de la LATMP.

Enfin, tout récemment, lors de la révision administrative d'une décision rendue antérieurement par la CNESST, la Commission a finalement reconnu que la meralgie paresthésique était une maladie professionnelle, mais cette fois en vertu de l'article 30 de la LATMP, ce qui signifie que la Commission reconnaît qu'il s'agit d'une **maladie reliée aux risques particuliers du travail de policier** : « En effet, les contraintes sous forme de tensions, frottements ou compressions exercées par le ceinturon et/ou le support de l'étui de l'arme à feu peuvent provoquer une compression du nerf fémoro-cutané latéral de la cuisse. Cette sollicitation constitue un facteur de risque déterminant dans l'apparition d'une meralgie paresthésique. »

Il est donc maintenant établi, trois fois plutôt qu'une, que les équipements fournis aux patrouilleurs sont mal adaptés à leurs besoins et que ce qui en résulte ce n'est pas simplement de l'inconfort, mais des lésions permanentes. Mettre l'arme à la cuisse plutôt qu'à la hanche est une solution pour gagner de l'espace dans l'habitacle et pour diminuer la pression que le support de l'étui exerce sur la hanche. Cependant, il faut bien comprendre que cette solution doit être envisagée parce que préalablement on ne s'est pas soucié de l'impact de l'introduction de cette nouvelle console dans l'habitacle du véhicule.

Cet exemple montre bien que les problèmes de santé et de sécurité ne concernent pas que la Division de la santé et de la prévention au travail. Les coûts sauvés par un département (les transports) se transforment en une augmentation des coûts assumés par un autre département (la santé/sécurité). La prévention n'est pas quelque chose que l'on fait *après* l'événement. La prévention c'est d'empêcher l'événement de survenir. Dans les trois cas de maladies professionnelles que je viens de relater, il est clair que ces lésions auraient pu être évitées. Il fallait mettre les priorités à la bonne place.

Robert Bronsard

Conseiller aux ressources humaines
CRHA, M.Sc., LL.M.

¹ Tribunal administratif du travail, 29 janvier 2016, juge Michel Sansfaçon, TAT 542268.



UN NOUVEAU DIRECTEUR SYNDICAL AU DISTRICT MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Bonjour chers collègues,

Novembre 2016 aura été marqué par de nombreux changements au sein de notre Association. En effet, tout comme moi, plusieurs nouveaux représentants font leur entrée au Conseil de direction et se joindront à une équipe dynamique et déjà fort expérimentée.

Pour ma part, c'est avec grand enthousiasme que je m'appête à relever ce nouveau défi, celui de bien vous représenter comme directeur du district Mauricie / Centre-du-Québec.

Bien qu'étant élu par acclamation en cours de tournée électorale, j'ai vraiment senti votre appui et je tiens à vous en remercier. Lors de mes visites dans vos unités, j'ai apprécié les échanges que j'ai eus avec plusieurs d'entre vous. Soyez assurés que j'ai bien compris vos attentes et préoccupations. C'est en les ayant bien en tête que j'entends occuper mes nouvelles fonctions.

Cet automne, j'ai eu la chance d'avoir une bonne période de transition avec Dominic Ricard, notre directeur sortant. J'ai pu me familiariser avec les tâches quotidiennes qui sont aussi nombreuses qu'intéressantes.

Je tiens à remercier Dominic qui a effectué un travail remarquable comme directeur pendant les 8 dernières années. Son implication, son professionnalisme et sa grande disponibilité furent grandement appréciés de l'ensemble des délégués et des nombreux membres du district. Je le félicite pour son nouveau poste de vice-président et je suis convaincu que ses qualités rejailliront sur notre Association!

Syndicalement vôtre!

Serge-Alexandre Gervais
Directeur syndical
Mauricie / Centre-du-Québec

UN NOUVEAU DIRECTEUR SYNDICAL AU DISTRICT QUARTIER GÉNÉRAL DE MONTRÉAL



Bonjour,

Je profite de ce moment privilégié pour vous remercier, vous, les délégués et membres syndiqués du GQG Montréal, de la confiance que vous m'avez donnée lors de l'élection syndicale qui a eu lieu le 19 novembre dernier.

Je suis très heureux de pouvoir vous représenter en tant que directeur syndical au sein de l'APPO pour les quatre prochaines années. Soyez assurés de mon entière collaboration et disponibilité tout au long de ce mandat. Avec une nouvelle équipe au Conseil de direction, les défis seront grands. Surtout que nous sommes toujours en négociation pour notre contrat de travail.

Par cette même occasion, je vous souhaite de passer un joyeux temps des fêtes.

Alain Slicer
Directeur syndical
Quartier général de Montréal

UN NOUVEAU DIRECTEUR SYNDICAL AU DISTRICT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE / NORD-DU-QUÉBEC



Le voir c'est le croire

Après la visite du directeur général de la Sûreté du Québec, M. Martin Prud'homme, au poste de Val-d'Or, il y a eu quelques publications dans différents médias (intranet SQ, médias sociaux, médias locaux, etc.) pour souligner sa présence. Après avoir fait la lecture de ces publications et le peu d'information qu'elles contenaient, j'ai eu envie de vous raconter comment M. Prud'homme s'est retrouvé à mes côtés à patrouiller et ce qui s'est passé pendant son quart de travail.

En premier lieu, laissez-moi mettre la table. Le congrès des délégués de juin 2016 a été marquant pour moi. Même si j'en étais à ma huitième participation, c'était une première à titre de directeur régional pour l'ATNQ. J'ai été propulsé dans cette position en avril dernier suite à l'annonce par le directeur sortant, M. Normand Lavoie, qu'il prenait une retraite bien méritée. J'ai donc eu deux mois pour m'acclimater à cette nouvelle responsabilité avant ma présence au congrès. Vous vous en doutez bien, ce nouveau travail a apporté un lot colossal de nouveaux dossiers à mon agenda déjà chargé de reconstitutionniste

pour le district. Bref, la période d'adaptation pour me préparer pour le congrès des délégués fut assez courte. Bon trêve de présentation...

Vous avez sans doute été conscientisés, d'une façon ou d'une autre, aux malheurs que vivent nos collègues du poste de Val-d'Or depuis presque un an. Ils ont été, selon moi, victimes d'une tendance populaire qui dure depuis quelques années déjà qui consiste à pointer du doigt la police pour tous les maux, ou presque, qui affligent notre société actuellement. La situation autochtone au Québec n'a pas fait exception.

Lorsque notre directeur général a pris la parole devant les caméras suite au reportage télévisé, je dois vous avouer que j'étais sceptique. Je n'avais jamais vu un DG de la Sûreté sortir devant les journalistes pour un tel événement et je ne comprenais pas vraiment ses raisons pour agir ainsi. J'étais TRÈS méfiant de sa motivation. Je le suis toujours un peu aujourd'hui (déformation professionnelle) mais je dois avouer que les propos qu'il tient depuis sa nomination, et la droiture avec laquelle il les tient, m'impressionnent quelque peu.

Pour m'assurer de la bonne volonté de mon grand patron, j'en suis venu à la conclusion qu'il n'y avait qu'une chose à faire. Ainsi, à mon premier congrès comme directeur, devant mon directeur général et une partie de son état-major, j'ai décidé, appuyé de tous les délégués de mon district, d'aller au micro et de demander à mon grand patron s'il était prêt à venir effectuer un quart de travail de nuit de fin de semaine à Val-d'Or pour bien comprendre ce qui se passe là-bas. À ma grande surprise, la majorité des délégués, si ce n'est tous ceux présents dans la salle, se sont mis à applaudir à tout rompre; la preuve que tous étaient sensibles et solidaires aux membres affectés par cette situation incompréhensible. Pour rajouter à ma stupéfaction, M. Prud'homme a accepté sans hésiter. C'est donc quelques semaines après le congrès que ce dernier s'est présenté au poste de Val-d'Or pour effectuer son quart de travail.

L'arrivée discrète du DG s'est faite vers 20 h un mercredi sans trop de publicité. Après les poignées de main habituelles, il était temps d'honorer sa promesse. Bien entendu, par respect pour ce dernier, je me devais d'effectuer la première patrouille de la soirée en sa compagnie. Pendant cette patrouille, les échanges étaient amicaux et sans agenda particulier. C'était un mercredi en début de soirée donc les appels étaient simples et peu nombreux. Après une heure avec lui, mon but était de le laisser aux bons soins d'un membre régulier de Val-d'Or pour que ce dernier puisse lui faire découvrir les plus belles ruelles de la Ville. Pour la relève de nuit le S/R a pris notre DG comme partenaire à bord du véhicule muni de la caméra. Il aura fallu attendre aux petites heures du matin pour que le syndrome du loup-garou se fasse sentir dans la Ville. En effet, un premier appel nécessitant la présence de la caméra véhiculaire est survenu. Un autochtone intoxiqué a dû être maîtrisé par plusieurs policiers. Ce dernier se frappait la tête contre un véhicule de police en clamant qu'il allait dire que c'était les agents qui avaient fait ça et qu'il allait porter plainte (appel de routine pour Val-d'Or). Étant donné ses propos, l'autochtone a été placé dans le véhicule muni de la caméra (celui du DG) et transporté au poste de police où il a été placé en cellule. Pendant le trajet qui a duré de longues minutes, le DG a pu se faire remémorer les agissements et les propos d'un autochtone ivre, postillons à profusion, qui ne veut que sortir du véhicule et s'en aller chez lui. Le DG était un

témoin attentif lorsque les patrouilleurs l'ont extirpé du véhicule pour le placer en cellule.

Deuxième appel coup sur coup, une autochtone ivre sur la voie publique. Autre appel prédestiné pour la caméra véhiculaire. Sur les lieux, les agents ont dû maîtriser la belligérante et la placer dans le véhicule du DG. Quelle surprise qu'est l'odeur nauséabonde d'une personne souillée de ses propres excréments. Ça vous ramène vite sur terre ça!! Le transport au poste, vous vous en doutez bien, n'a pas été sans peine non plus. Arrivés au poste, ayant mis de côté les accusations criminelles possibles contre la dame, les agents ont tenté de trouver une place d'hébergement pour cette dernière. Mais quelle surprise!!, tous les intervenants locaux sollicités (tous les mêmes que dans le reportage de Radio-Canada) ont refusé d'héberger la dame pour la nuit. Le directeur général se serait alors exclamé : « **Eh bien, que faites-vous maintenant?** » Je crois sincèrement que c'est à ce moment précis que notre grand patron a vraiment saisi la nature et l'ampleur des conditions de travail qui prévalent à Val-d'Or tous les jours de l'année.

Bien entendu, il ne peut pas tout régler d'un coup, mais maintenant que nous avons réussi à lui faire vivre la réalité quotidienne de tous les patrouilleurs du poste, j'espère qu'il a compris que le problème est loin de se situer au niveau des gens qui y travaillent, mais au niveau des ressources disponibles. Nos collègues ne méritent absolument pas ce qui leur arrive présentement.

Alain Gaudreault

Directeur syndical

Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec

MOT DU DIRECTEUR SYNDICAL DU DISTRICT **BAS-SAINT-LAURENT**



Chers membres,

Je tiens à vous remercier de la belle confiance que vous m'avez témoignée en me confiant un quatrième mandat comme directeur régional Bas-Saint-Laurent.

Je suis très heureux de vous représenter pour les quatre prochaines années et soyez assurés de ma détermination habituelle pour la cause syndicale et le bien-être de tous les membres de mon district.

Un remerciement très spécial à tous les délégués du district qui ont toujours été à mes côtés tout au long de mes mandats. Votre implication est la base de bonnes relations de travail justes et équitables. Je tiens à remercier tous les membres du Conseil de direction actuel et le personnel de l'APPQ qui m'ont toujours soutenu dans différents dossiers pour les amener jusqu'au bout. Votre aide et votre appui sont un atout majeur pour faire progresser notre Association.

Aussi, je termine avec des remerciements spéciaux à plusieurs membres du Conseil qui quittent pour une retraite bien méritée et surtout pour avoir bien préparé notre relève pour ce prochain mandat qui s'annonce historique. Je suis fier d'en faire partie et de pouvoir être là pour accueillir et soutenir tous les nouveaux qui se joindront à notre Conseil.

Syndicalement vôtre,

Roger Dubé
Directeur syndical
Bas-Saint-Laurent

MILITANT DU DÉBUT À LA FIN



Que de souvenirs lorsque je me rappelle mon embauche en juillet 1989, le 3 pour être plus précis! Imaginez-vous, je n'étais pas encore officiellement en poste que je revendiquais et dénonçais les injustices. Nous finissions

à Nicolet le 22 juin et nous avons été informés que l'embauche était reportée à la fin septembre. Sans paies depuis six mois, un enfant de deux ans et demi et une femme enceinte de sept mois, il a fallu que je me montre convaincant afin de faire changer la date d'embauche pour le 3 juillet. Mon contingent fut le premier à entrer en service aux assignations temporaires dans une unité, pour ensuite faire l'induction en septembre et intégrer notre unité d'affectation.

Militer c'est se lever et défendre ses valeurs et dénoncer l'injustice. Pour y parvenir, quoi de mieux que de lire son contrat de travail du début à la fin? On m'a déjà dit : « Pourquoi tu fais ça? » J'avais répondu : « Pourquoi tu ne le fais pas? » Avant même d'être élu délégué, je représentais et conseillais mes collègues. Militer c'est aussi s'impliquer. C'est ce que j'ai fait à fond, sans limite ni réserve. Dix-sept congrès plus tard, quatre comme délégué, un comme remplaçant et douze comme vice-président, je suis fier de ce que j'ai accompli pour le bien-être de la collectivité. J'ai voulu faire une différence. Je me suis levé et je me suis impliqué. Aujourd'hui, je quitte mon poste avec le sentiment du devoir accompli.

J'ai eu de la chance, j'ai fait ce que j'ai aimé et j'aimais ce que je faisais. Et voilà, je vous dis merci!

Merci à la Sûreté de m'avoir donné la chance de réaliser mon rêve.

Merci à vous tous, membres de l'APPO, d'avoir eu confiance en moi durant les 12 dernières années à titre de vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles.

POURQUOI ATTENDRE?

Contrairement à des emplois plus traditionnels, le métier de policier nous amène à vivre toutes sortes d'émotions, à voir toutes sortes de choses, souvent difficiles à oublier. Ces images viennent

s'imprégner dans notre cerveau et peuvent, avec le temps et l'accumulation, causer une perturbation psychologique.

Mais pourquoi attendre pour consulter? Pourquoi garder tout à l'intérieur? Parce qu'un policier c'est fort, ça n'a pas de faiblesses, c'est formé pour ça... Mauvaises réponses.

Il y a, pour différentes fonctions, un soutien psychologique structuré de rencontres obligatoires afin de prévenir la maladie avant qu'elle ne frappe. Ce sont des programmes qui ont été développés avec la collaboration de mon département et qui ont démontré leur raison d'être.

Toutefois, pour le patrouilleur, notre premier intervenant, celui à qui tout arrive, il n'y a pas de programme spécifique. C'est exact, mais il y a toujours une façon de faire de la prévention à ce niveau d'emploi, c'est en utilisant le programme d'aide aux employés (PAE). Si vous vous donnez la chance de ventiler, de faire sortir le méchant, comme on le dit si bien, on évite probablement une longue maladie psychologique. Rencontrer un intervenant du PAE tous les six mois pourrait aussi déceler une problématique qui, à ce stade, sera sûrement plus facile à traiter. Le but est de réaliser que ce que nous voyons sort la plupart du temps de l'ordinaire. Il n'y a pas de formation pour nous protéger de ça, mais afin d'éviter ou d'atténuer les réactions à moyen et long terme, vous avez à vous créer vous-même votre programme spécialisé en fixant au moins deux rencontres par année. Pas besoin d'être malade pour consulter, mais si vous le faites régulièrement, vous éviterez l'accumulation.

Nous nous occupons de nos voitures deux fois par année. On change les pneus au printemps et à l'automne. Pourquoi faisons-nous cela? C'est pour mieux affronter les éléments que nous réservent les saisons.

Alors, pourquoi ne pas faire la même chose? Vous donner les outils pour affronter les événements et les ventiler vous permettra, comme dans mon histoire de pneus, d'affronter les éléments que nous réserve chaque événement.

Alors, pourquoi attendre?

Daniel Rolland

Vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles sortant

HARCÈLEMENT : S'ACHARNER SUR UN PLAIGNANT

Il arrive que des histoires d'horreur se développent après le dépôt d'une plainte de harcèlement au travail. Elles affectent une minorité de situations, mais, en raison de la gravité de leurs conséquences, ce nombre est trop élevé. Nous verrons ici quelques exemples d'acharnement sur des plaignants. Ce ne sera toutefois pas un appel à baisser les bras, au contraire...

DES HISTOIRES QUI TOURNENT MAL

Rappelons-nous les deux députées du NPD qui ont affirmé confidentiellement avoir été l'objet de harcèlement sexuel. Dans ce contexte, le député conservateur d'Edmonton-Est, Peter Goldring, a dit ne plus jamais sortir sans caméra et il invitait ses collègues à faire de même. Par écrit, il ajoutait que certaines personnes « ne disent pas la vérité », que « certains accusateurs se cachent derrière un bouclier de crédibilité supposée » et « le manteau de l'anonymat ». Les plaignantes, déjà ébranlées par une mise sous les projecteurs contre leur gré, ont en plus été publiquement traitées de menteuses et d'hypocrites. Imaginez les conséquences. Quelques jours plus tard, le député se rétractait, mais sans excuses explicites pour ses victimes.

Ailleurs dans une école, une nouvelle enseignante a fait une plainte contre une collègue y travaillant depuis de nombreuses années. Cette dernière la faisait souffrir au vu et au su de tous. Une enquête a statué qu'il s'agissait de harcèlement grave. L'agresseuse a donc été suspendue pendant que la victime était en congé de maladie. Au retour de la plaignante, la moitié du corps professoral s'est retourné contre elle en l'isolant ou en lui disant qu'elle

exagérait dans sa « chicane ». Déjà psychologiquement et physiquement très fragile, la situation de la victime a empiré.

Ou encore, il est arrivé qu'un employeur semblât faire preuve de fermeté à l'égard d'un plaignant en invoquant la futilité des raisons pour un rejet de la plainte. À cela, s'ajoutaient souvent des recommandations « de ne pas faire de vagues » ou « de développer des stratégies pour mieux supporter les irritants ». Dans ces circonstances, il est parfois arrivé que l'on ait appris que le mis en cause avait un statut social ou hiérarchique élevé. Les tergiversations prenaient alors une couleur plus franche. Cependant, pour le plaignant, le rejet amplifiait la souffrance à la source de sa démarche initiale.

Terminons cette tournée en rappelant ces horribles histoires de collègues qui ont rejeté une victime ayant fait une plainte et qui, désespérée, en est arrivée à se suicider sur les lieux de travail.

Vous pouvez le constater, une plainte de harcèlement au travail n'est pas une affaire banale. Elle met en évidence des situations très émotives et prises dans une impasse. Bien sûr, une minorité de situations tournent aussi mal. Il y a néanmoins presque toujours des inconvénients à ce type de démarches. Malgré tout, devant l'inacceptable, il n'est pas approprié de se taire. Il faut plutôt se préparer minutieusement avec un conseiller et opter pour un processus de traitement prudent, rigoureux et le moins intrusif possible (si possible discret).

Soyons clairs, sauf pour les rares plaintes vexatoires (pour se venger) ou futiles (dénotant des problèmes

de personnalité), les plaignants ne font pas ces démarches à la légère. Ces personnes souffrent suffisamment au travail pour demander de l'aide. Cela vaut aussi pour les plaintes faites dans des situations pourtant exemptes de harcèlement. Par conséquent, les plaignants méritent de la considération, du soutien et, si nécessaire, de la protection.

POURQUOI ÇA TOURNE MAL?

Les quelques exemples de situations tournant mal indiquent tous l'existence de problématiques sous-jacentes plus importantes que la crise ayant fait l'objet de plainte. Dans un article précédent¹, j'ai déjà souligné la banalisation du harcèlement sexuel au Parlement canadien. Une situation qui semblait évoluer, mais pas suffisamment à la lumière de la réaction du premier ministre de l'époque, Stephen Harper. En effet, s'acharner, comme l'avait fait le député conservateur, sur des personnes se disant victimes de harcèlement sexuel aurait dû être dénoncé et réprimandé par le chef de parti. L'absence d'intervention était révélatrice d'un manque répandu de sensibilité.

C'est qu'il y a encore des milieux où l'existence même du harcèlement au travail est niée. On y entend des phrases comme : « on n'a plus le droit de se chicaner »; « avant on réglait cela dans les casiers, puis c'était fini ». En fait, ce sont des milieux rigides et tolérant mal la différence. Ceux qui pensent et agissent différemment y sont rudoyés plus ou moins ouvertement. La négation du harcèlement n'est qu'un des outils utilisés envers ceux qui « exagèrent ».

Particulièrement douloureuses, les situations de suicide de plaignants sont difficiles à interpréter en raison des nombreux facteurs agissant sur l'issue malheureuse. Il demeure que le symbole constitué par le lieu de travail comme scène du drame est troublant. Entre autres, ce choix peut dénoter une personnalité ayant mal investi le travail ou encore l'existence d'une ambiance particulièrement toxique. À l'appui de la dernière hypothèse, j'ai vu des plaintes de harcèlement qui étaient des symptômes d'importants problèmes organisationnels. C'étaient des appels à l'aide devant des années de laxisme de gestion alternant avec le dirigisme mal avisé; des chicanes de clans remontant jusqu'à 15 ans; des manques généralisés de civilité entraînant des pertes de contrôle dans les farces du type « je vais aller violer ta femme! », des gestionnaires démunis versant dans la brutalité, etc. Malheureusement, tous les employés ne sont pas bien équipés pour faire face à ce genre de situations et il arrive que certains soient particulièrement éprouvés.

Ajoutons que les organisations n'ont pas toutes le savoir-faire pour gérer des situations complexes ou explosives. Lorsque ces dernières surviennent, les risques de pertes de contrôle dans le traitement d'une plainte sont réels. Malgré la bonne volonté et les succès passés, des situations peuvent malencontreusement empirer.

Parmi ces situations à traitement difficile, on retrouve les plaignants affligés par des problèmes de personnalité et multipliant les conflits autour d'eux. Il arrive qu'ils soient effectivement harcelés. Cependant, on comprendra que la simple reconnaissance du harcèlement et l'application de sanctions envers l'agresseur ne règlera pas la problématique.

QUOI FAIRE DANS CES SITUATIONS?

L'acharnement sur des plaignants exige des interventions à plusieurs niveaux : méthodiques avec les gestionnaires, visibles et fermes avec les groupes, éventuellement disciplinaires avec des individus. À tous ces niveaux, il est nécessaire : de rappeler les actes proscrits, d'éduquer sur les impacts, de faire les mises en garde appropriées et de réaffirmer le droit à la différence demeurant dans les normes. Par la suite, l'identification des causes ayant conduit à la perte de contrôle s'avère nécessaire à l'établissement d'un plan d'intervention incluant des responsabilités aux plans organisationnels, collectifs et individuels. Ajoutons que, pour les situations complexes ou d'envergure, il peut être avisé de faire appel à une ressource spécialisée.

Les histoires racontées ici ne signalent pas qu'il faille le plus possible éviter de porter plainte en matière de harcèlement au travail. Elles incitent plutôt les gestionnaires, les responsables de ressources humaines ou les employés à prendre très au sérieux ces demandes d'aide et à les mettre dans leur contexte, afin de mieux les comprendre. Au surplus, l'absence d'action conséquente comporterait deux erreurs fatales. D'abord, cela augmenterait radicalement les risques d'impacts négatifs chez la personne en difficulté. Ensuite, le contexte ayant produit ces problèmes perdurerait et cela multiplierait les probabilités de détérioration. Le caractère explosif d'une plainte de harcèlement n'incite donc pas au refus d'intervention, mais à l'urgence et à la prudence dans l'intervention. Laisser aller les événements, c'est comme s'acheter un billet vers de plus gros problèmes.

Richard Marcotte

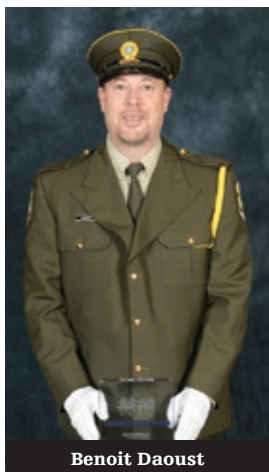
Psychologue organisationnel

Président de RM psychologie organisationnelle

1 « Justin Trudeau a-t-il agi trop vite? », *Huffington Post Québec*



LES PRIX POLICIERS DU QUÉBEC



Benoit Daoust



Éric Lefebvre



Marc-André Charland



Martin Gagné



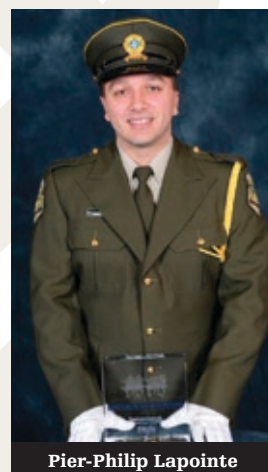
Mathieu Sirois



Maurice Dubé



Patrick Munoz



**Pier-Philip Lapointe
Mailhot**



Réjean Deveault



Sylvain Deschamps



Yohan Morneau

Absent : Alain Laflamme



Un chèque de 5 000 \$ a été remis à l'organisme jeunesse Partenaires 12-18.



De gauche à droite : MM. Pierre Veilleux, Martin Prud'homme, Jean-François Rousselle, M^{me} Annette Caron, MM. Jean Rousselle père, Benoît Daoust, M^{me} Francine Savago et M. Jean Rousselle fils, député de Vimont

Crédit photos : Remy Boily



UN NOUVEAU DIRECTEUR SYNDICAL AU DISTRICT LAURENTIDES / LANAUDIÈRE

Le 19 novembre, je me suis vu confier par les membres du district Laurentides / Lanaudière le mandat de les représenter pour les quatre prochaines années à titre de directeur syndical. Il s'agit d'un grand privilège. Je suis extrêmement touché de l'appui dont vous m'avez fait part. Je ne ménagerai aucun effort dans l'accomplissement de mes fonctions et me ferai un devoir d'être votre voix au sein de l'Association.

Plusieurs nouveaux visages comme moi se sont joints au Conseil de direction. Je suis convaincu que ces changements apporteront leur couleur au sein de l'Association. Les défis sont grands et le travail ne manquera pas. Nous n'avons qu'à penser à notre contrat qui est expiré depuis près de 20 mois. L'heure des résultats devra sonner prochainement. La réorganisation apporte également son lot d'inquiétudes pour nos membres. Sans oublier le dossier de Val-d'Or qui est sans précédent et qui laissera des cicatrices profondes. Nous ne pouvons nous empêcher d'avoir une pensée pour nos confrères et consœurs victimes d'une terrible injustice. Ils font preuve d'un courage surhumain dans cette épreuve. **Sachez que nous sommes avec vous.**

Force est de constater qu'il est plus que jamais nécessaire d'être uni au sein de notre Association pour la défense de nos droits, pour l'avancement de nos conditions et aussi pour la conservation de nos acquis.

Syndicalement vôtre!

Jasmin Rainville
Directeur syndical
Laurentides / Lanaudière



39^e COMMÉMORATION DES POLICIERS ET AGENTS DE LA PAIX MORTS EN SERVICE

27 septembre 2016

En 1977, un hommage avait été rendu à l'agent David Kirkwood de la police d'Ottawa lors de la toute première cérémonie de commémoration des policiers et agents de la paix morts en service. Depuis, c'est plus de 845 noms qui ont été ajoutés au tristement célèbre monument commémoratif situé sur la Colline parlementaire à Ottawa.

Cette année seulement, c'est le nom de cinq agents qui ont été ajoutés au monument commémoratif à titre de souvenir de leurs apports et de leur sacrifice, dont deux jeunes policiers, soit la gendarme Sarah Beckett, de la Gendarmerie royale du Canada, et l'agent Thierry Leroux, du corps de police Anishnabe du Lac-Simon.

Une quarantaine de membres de la Sûreté du Québec se sont rassemblés sur la Colline en ce dimanche 25 septembre 2016, vêtus de leur nouvel uniforme qui a suscité plusieurs commentaires.

Sur la photo, on peut remarquer la présence de trois représentants de l'APPO (habits noirs) : M. Charles

Hopson, directeur en Outaouais; M. Pierre Veilleux, président; ainsi que M. Mathieu Sauvageau, vice-président aux Ressources humaines.

Je voudrais également en profiter pour remercier M. Yannick Cormier (en habit bleu sur la photo), coordonnateur en patrimoine et protocole, qui quittera sous peu ses fonctions à la SQ. Il a grandement contribué à la logistique et à l'organisation de ce rassemblement au fil des ans.

Également, je tiens à remercier l'APPO et la Caisse des policiers pour leur contribution en offrant aux membres présents un déjeuner et un dîner.

L'an prochain, le dimanche 27 septembre 2017, aura lieu la 40^e Commémoration des policiers et agents de la paix morts en service. Je vous attends donc en grand nombre.

Charles Hopson
Directeur syndical
Outaouais

LA 42^e ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF DES POLICIERS DE LA SQ



La remise du chèque

Dans l'ordre habituel : David Boucher, sergent (DECM-Rimouski); Robert Libersan et André Boudreau, du C-TA-C; Daniel Lebel, sergent (ESO-Rimouski); Myriam Lezou, de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC; Donat-Éric Lamontagne, sergent (ESO-Rimouski); Thérèse Sirois, de La Ressource d'aide aux personnes handicapées; Geneviève Pilon (ESO-Rimouski); ainsi que Yan Marc St-Pierre, agent (SCRIM-Rimouski)

Organisée en collaboration avec l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec, la 42^e édition du Tournoi de golf des policiers de la SQ – District Bas-Saint-Laurent—Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine a accueilli 130 golfeurs le vendredi 9 septembre dernier au Club de golf l'Empress à Rimouski.

À ce nombre, il faut compter huit cyclistes qui ont pris part au Gran Fondo, organisé parallèlement au Tournoi de golf, et qui ont parcouru près de 90 kilomètres sur les routes de notre région.

Le Tournoi a permis d'amasser la somme record de 21 000 \$ en grande partie grâce à son partenariat avec l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec.

Ce montant a été partagé parmi trois heureux organismes, soit le C-TA-C, aide aux hommes en difficulté, la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC – Région Est-du-Québec et La Ressource d'aide aux personnes handicapées.

Prêt pour des projets?



Rénovation



Vacances



Refinancement



Renouvellement

UN APPEL SUFFIT!

- ✓ Conseils pratiques
- ✓ Meilleurs taux
- ✓ Conditions gagnantes



www.tauxhypotheque.ca

Équipe **GUINAN-LAVOIE**
courtiers immobiliers hypothécaires

1-844-MON-APPQ
(1-844-666-2777)

LA 41^E ÉDITION DU THPPQ



Maskoutains, Classe A



Thérèse-De Blainville, Classe SM AA



Sûreté du Québec, Classe AAA



Rouyn-Noranda, Classe B



Beauharnois-Salaberry, Classe C



Beauce-Sartigan, Classe D



Domaine-du-Roy, Classe E



Mékinac-Les Chenaux, Classe F



SECFO, Classe G



UMECO, Classe H



SQ Ouest, Classe féminine



Pierre-De Saurel 2, Classe urbaine



Félicitations!
Vous recevez une ristourne



*Caisse Desjardins des
policiers et policières*

Le renouvellement en 2017 de chacun de vos contrats d'assurance automobile ou habitation s'accompagne cette année d'un privilège supplémentaire!

25 \$ par contrat

Au total, plus de 99 000 \$ seront partagés entre les participants du régime d'assurance automobile et habitation de la Caisse offert par La Personnelle. Voilà une retombée fort positive du partenariat entre La Personnelle et la Caisse Desjardins des policiers et policières qui dure depuis plus de 25 ans!



DES AVANTAGES EXCLUSIFS AUX POLICIERS ET POLICIÈRES

La ristourne offerte par La Personnelle est l'un des nombreux avantages de l'Offre de services **Appartenance** négociés par votre Caisse pour vous faire économiser.

Être membre à votre Caisse Desjardins des policiers et policières est toujours plus avantageux!

Tous les détails au www.caisse-police.com

*La ristourne sera versée à tous les assurés pour chacun de leur contrat d'assurance en vigueur au 31 décembre 2016 avec le régime d'assurance de groupe de votre caisse. Elle sera déduite de votre prime lors du renouvellement du ou des contrat(s) d'assurance qui aura lieu entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017.



En cette période de réjouissances, de partage et de rapprochements, nous tenons à vous remercier chaleureusement de la confiance que vous nous témoignez et de votre accueil lors de nos visites en milieux de travail et associatifs.

Toute l'équipe vous souhaite de très joyeuses fêtes et une nouvelle année remplie de santé, de bonheur et de projets couronnés de succès!

Michel Boutin, directeur Développement, policier SQ délogé;
Olivier Lapointe, directeur principal Développement des affaires;
et Michel Beaupré, directeur Développement des affaires

Calendriers 2017

Surveillez l'arrivée dans vos unités de travail des calendriers de bureau de la Caisse et des calendriers muraux 2017-2018 offerts en partenariat avec l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec.

Bonne année 2017!



WWW.CAISSE-POLICE.COM

514.VIP(847).1004 | 1.877.VIP(847).1004

 @caissepolice

 facebook.com/caissepolice



Entente de services personnels et professionnels des policiers actifs de la Sûreté du Québec, des retraités de la SQ et des membres de leur famille assurés de l'APPO et la maison La Vigile



2A, rue Mgr-Marc-Leclerc, Québec QC G1C 2C4

www.lavigile.qc.ca 

UNE MAISON DE THÉRAPIE POUR VOUS

Chaleureuse et accueillante, la maison est dotée d'une salle d'entraînement, d'une cuisine complète et d'un salon. Elle accueille jusqu'à 16 personnes. Du personnel médical et des experts en relation d'aide spécialisés sont sur place (médecin, infirmières, psychologue, massothérapeute, kinésologue, etc.).

« La Vigile offre plusieurs ateliers de thérapie qui sont conçus en fonction du vécu des gens portant l'uniforme. Nous considérons les quarts de travail, le stress, les opérations d'urgence, la dangerosité et l'alimentation », dit M. Jacques Denis Simard, directeur général de l'organisme.

La Vigile emploie des consultants (psychologues, psychothérapeutes, travailleurs sociaux, etc.) dans toutes les régions du Québec pour mieux desservir les demandes de service en consultations externes.

L'APPO et la maison La Vigile ont signé une entente de service/santé afin de répondre aux besoins de thérapie **en hébergement et en externe** pour les membres concernés et les membres de leur famille immédiate.

La maison de thérapie La Vigile offre des services de thérapie aux policiers de la SQ et aux membres assurés de leur famille.

La maison offre 6 programmes de thérapie en hébergement :

- 1 : Dépendance (30 jours)
- 2 : Dépression (30 jours)
- 3 : Gestion du syndrome post-traumatique (15 jours)
- 4 : Gestion de la colère (8 jours)
- 5 : Répit (nombre de jours au besoin)
- 6 : Gestion de l'anxiété (15 jours)

Les policiers actifs de la Sûreté du Québec et les retraités ainsi que les membres de leur famille dans le besoin y trouvent en effet un service d'hébergement et de l'aide de la part d'une équipe d'experts spécialisés qui connaissent leur milieu de travail.

Programme de consultations externes

L'entente donne accès à la gratuité totale pour des services en hébergement et jusqu'à 10 consultations gratuites externes par année. Renouvellement des dix consultations gratuites le 1^{er} janvier de chaque année.

**Demande de service, téléphonez sans frais :
1 888 315-0007**



**Vous n'êtes pas seuls.
D'autres ont surmonté leurs difficultés**

**Pour info - Contactez-nous au
1 888 315-0007**

30%

DE RABAIS SUR LES FORFAITS TELUS LA CARTE POUR LES EMPLOYÉ(E)S DE :



L'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ)

TÉLÉPHONES INTELLIGENTS EXTRA INCLUS À PARTIR DE 0 \$ (IPHONE, SAMSUNG, ET AUTRES...)

EXTRA 4 GO
QC ILLIMITÉ

52⁵⁰\$

PAR MOIS

PRIX RÉGULIER 75 \$

> **Illimitées** minutes d'appel dans la province

> **0,50 \$** par minute – appels interurbains au Canada

4 GO

Données incluses

> **5 ¢** par Mo après 1,5 Go de données additionnelles

> **5 \$** par 100 Mo pour les 1,5 premier Go de données additionnelles

> **Fonctions incluses**

- Messagerie texte, photo et vidéo illimités au Canada
- Messagerie vocale 25
- Appel en attente
- Appel conférence
- Afficheur

EXTRA 6 GO
QC ILLIMITÉ

56⁰⁰\$

PAR MOIS

PRIX RÉGULIER 80 \$

> **Illimitées** minutes d'appel dans la province

> **0,50 \$** par minute – appels interurbains au Canada

6 GO

Données incluses

> **5 ¢** par Mo après 1,5 Go de données additionnelles

> **5 \$** par 100 Mo pour les 1,5 premier Go de données additionnelles

> **Fonctions incluses**

- Messagerie texte, photo et vidéo illimités au Canada
- Messagerie vocale 25
- Appel en attente
- Appel conférence
- Afficheur

EXTRA 8 GO
QC ILLIMITÉ

63⁰⁰\$

PAR MOIS

PRIX RÉGULIER 90 \$

> **Illimitées** minutes d'appel dans la province

> **0,50 \$** par minute – appels interurbains au Canada

8 GO

Données incluses

> **5 ¢** par Mo après 1,5 Go de données additionnelles

> **5 \$** par 100 Mo pour les 1,5 premier Go de données additionnelles

> **Fonctions incluses**

- Messagerie texte, photo et vidéo illimités au Canada
- Messagerie vocale 25
- Appel en attente
- Appel conférence
- Afficheur

EXTRA 10 GO
QC ILLIMITÉ

66⁵⁰\$

PAR MOIS

PRIX RÉGULIER 95 \$

> **Illimitées** minutes d'appel dans la province

> **0,50 \$** par minute – appels interurbains au Canada

10 GO

Données incluses

> **5 ¢** par Mo après 1,5 Go de données additionnelles

> **5 \$** par 100 Mo pour les 1,5 premier Go de données additionnelles

> **Fonctions incluses**

- Messagerie texte, photo et vidéo illimités au Canada
- Messagerie vocale 25
- Appel en attente
- Appel conférence
- Afficheur

AJOUTER UNE LIGNE
À MON COMPTE

55⁰⁰\$

PAR MOIS

> **Illimitées** minutes d'appel dans la province

> **0,50 \$** par minute – appels interurbains au Canada

Partage

de données

> **5 ¢** par Mo après 1,5 Go de données additionnelles

> **5 \$** par 100 Mo pour les 1,5 premier Go de données additionnelles

> **Fonctions incluses**

- Messagerie texte, photo et vidéo illimités au Canada
- Messagerie vocale 25
- Appel en attente
- Appel conférence
- Afficheur

AUTRES FORFAITS CORPORATIFS AU QUÉBEC ET CANADA DISPONIBLES.

POUR NOUS CONTACTER :

POUR NOUS JOINDRE : 1 844 363-4911

POUR PASSER UNE COMMANDE OU VOIR NOS OFFRES

<https://appq.d2email.com>

20%

DE RABAIS
SUR LES ACCESSOIRES
LORS DE
LA COMMANDE.

Rabais allant jusqu'à

400\$

sur tout appareil
mobile!

POUR UNE DURÉE
LIMITÉE.



TELUS
détaillant autorisé^{MD}

D2 TECHNOLOGIE

*SEULS LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC SONT ADMISSIBLES AU RABAIS. L'OFFRE EXCLUT LES FORFAITS AFFAIRES. CETTE OFFRE EST BASÉE SUR UNE ENTENTE DE DEUX ANS. L'OFFRE EST VALABLE SUR PRÉSENTATION D'UNE PREUVE D'EMPLOI DE LA COMPAGNIE CONTRACTÉE. LIMITE D'UN COMPTE PAR EMPLOYÉ POUR UN MAXIMUM DE CINQ APPAREILS. LES CLIENTS EXISTANTS DE TELUS SONT ADMISSIBLES AU PROGRAMME D'ACHAT DES EMPLOYÉS (PAE) CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU RENOUVELLEMENT. TELUS SE RÉSERVE LE DROIT DE RETIRER OU DE MODIFIER CETTE OFFRE EN TOUT TEMPS ET SANS PRÉAVIS. TELUS ET LE LOGO TELUS SONT DES MARQUES DE COMMERCE UTILISÉES AVEC L'AUTORISATION DE TELUS CORPORATION. © 2016 TELUS.

NOUVEAUX ET FUTURS RETRAITÉS



de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec
Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016

NOM	MATRICULE	DATE
Dumont Denis	8039	2016-01-01
Guy Josée	7588	2016-01-01
Lévesques Martin	8250	2016-01-05
Marchand Guy	7560	2016-01-05
Desrochers Jocelyn	10303	2016-01-09
Filion Jean-Charles	7836	2016-01-15
Auger Pierre	11096	2016-01-17
Cyr Alain	7109	2016-01-18
Gendron Yvon	8096	2016-01-18
Trottier Réjean	8593	2016-01-18
Vicaire Jean	8563	2016-01-18
Viens Réjean	7698	2016-01-18
Brabant Robert	7718	2016-01-19
Lebel Simon	7501	2016-01-19
Paré Pierre	7506	2016-01-22
Perron Richard	8611	2016-01-23
Déry Guy	6700	2016-01-27
Poisson Stéphane	8400	2016-01-27
Potvin Jean	8034	2016-01-27
Laplante Julien	13879	2016-02-01
Lamontagne Mario	10066	2016-02-02
Gagnon André	7306	2016-02-05
Gagnon Jean	8341	2016-02-16
Marchand Daniel	11003	2016-02-19
Lambert Daniel	8403	2016-03-04
Pinel Pierre	7269	2016-03-04
Marcotte Stéphane	10814	2016-03-05
Latulippe Jocelyn	7558	2016-03-16
Châteauneuf Guy	7811	2016-03-17
Lafrance André	7688	2016-03-17
Laramée Luc	9237	2016-03-17
Larouche Hugues	7800	2016-03-17
Lavoie Dominique	7500	2016-03-17
Morel Rock	10528	2016-03-17
Neveu Jean-Claude	11104	2016-03-17
Soucy Mona	7649	2016-03-17
Trudeau Pierre	8153	2016-03-17
Boulé François	7740	2016-03-18
Chalifoux Alain	7894	2016-03-18
Charrier Gaétan	7696	2016-03-18
Demers Christian	7628	2016-03-18
Fortier Robert	7784	2016-03-18
Fafard Guy	7136	2016-03-19
Gervais Denis	11056	2016-03-19
Tremblay Germain	7511	2016-03-19
Morin René	10073	2016-03-20

Ouellet Richard	7058	2016-03-20
Boivin Pierre	7642	2016-03-22
Ratté Mario	7386	2016-03-23
Rancourt Guy	8265	2016-03-24
Seyer Sylvain	7714	2016-03-24
Guénette Mario	7443	2016-03-25
Prémont Martin	8989	2016-03-25
Chabot Paul-Arthur	7883	2016-03-26
Paquin Alain	7033	2016-03-26
Boucher Robert	7707	2016-03-27
Lantin Pierre-Paul	7498	2016-03-29
Lévesque Alain	6973	2016-03-30
Parent Dany	7517	2016-03-30
Tessier Jacques	8521	2016-03-30
Boily Normand	7634	2016-03-31
Cloutier Robin	8087	2016-03-31
Côté Michel	7880	2016-03-31
Gingras André	10214	2016-03-31
Laberge Benoit	8393	2016-03-31
Leclerc Sylvie	8612	2016-03-31
Mercier Yves	7754	2016-03-31
Mitchell Gilles	7382	2016-03-31
Brisebois Louis	8011	2016-04-01
Cadieux Daniel	7407	2016-04-01
Charpentier François	7212	2016-04-01
Coulombe Christian	7460	2016-04-01
De Champlain Carol	10855	2016-04-01
Farly Yvon	10933	2016-04-01
Gauvin Ronald	7466	2016-04-01
Jubinvillle Marc	8327	2016-04-01
Laporte Luc	7770	2016-04-01
Parenteau Charles	10764	2016-04-01
Picard Raymond	10577	2016-04-01
Pitre Sophie	8313	2016-04-01
Poirier Lucie	10932	2016-04-01
Ratté Louise	7877	2016-04-01
Renaud Pierre	8360	2016-04-01
Simard Mario	7969	2016-04-01
Whittom Mario	7513	2016-04-01
Boudreault Roch	7870	2016-04-04
Rose Jocelyn	7638	2016-04-04
Mercier Michel	7539	2016-04-05
Giguère Claude	14205	2016-04-08
Lavoie Normand	8505	2016-04-17
Leblanc Jean	10347	2016-04-17
Bergeron Dominic	11417	2016-04-24
Moreau Clément	13760	2016-04-24

Lemay André	8390	2016-05-01
Gagné Mario	10663	2016-05-02
Chiasson André	8426	2016-05-06
Crêtes Francine	8444	2016-05-06
Paquin Yves	8439	2016-05-06
Boucher Diane	8434	2016-05-07
Bêty Sylvio	14204	2016-05-11
Besette Sylvain	8800	2016-05-12
Bigras Patrick	7829	2016-05-17
Camiré Michel	8459	2016-05-17
Juneau Yves	7962	2016-05-17
Parent Annie	7834	2016-05-17
Beaumier Simon	7481	2016-05-18
Lapointe Arold	8175	2016-05-18
Côté Yoland	7482	2016-05-20
Landry Yvon	9320	2016-05-20
Lachance François	8823	2016-05-21
Patry Ghislain	13759	2016-05-21
Veilleux Roland	13876	2016-05-21
St-Ours Sylvain	10111	2016-05-23
Verville André	10828	2016-05-25
Deschênes Martine	8456	2016-05-26
Dufour Pierre	8061	2016-05-27
Canuel Jean-Guy	10560	2016-06-01
Landry Claude	8347	2016-06-03
Bellavance Marc	8607	2016-06-06
Michaud Yves	8107	2016-06-06
Labelle Roger	9395	2016-06-09
Gervais Carolyne	8480	2016-06-11
Tremblay Pierre	8491	2016-06-11
Néron Jean-Michel	8620	2016-06-16
Bigras Alain	8229	2016-06-17
Létourneau Adrien	7635	2016-06-17
Lindsay Mario	8247	2016-06-17
Rochon Jean-Marc	7734	2016-06-17
Thibert Denis	8959	2016-06-17
Lefebvre François	11014	2016-06-22
Lemay Jean-Luc	8739	2016-06-22
Bergeron Gilles	7387	2016-06-23
Caron François	7727	2016-06-24
Gélinas Pierre	11004	2016-06-29
Beaupré Gilles	7515	2016-07-01
Lemieux Denis	8956	2016-07-01
Levasseur Johanne	13685	2016-07-01
Blais Diane	8432	2016-07-09
Godin Chantal	9060	2016-07-09
Abel Patrice	7823	2016-07-11
Cayer René	7944	2016-07-12
Dupuis René	8475	2016-07-12
Leblanc Josée	7574	2016-07-15
Morin Yves	8173	2016-07-16
Sasseville Pierre	12667	2016-07-16
Haman Denis	10753	2016-07-17

Boisvert Stéphane	8179	2016-07-18
Brevet Thierry	7713	2016-07-18
Doré Réjeanne	9243	2016-07-18
Laliberté René	12675	2016-07-18
Mathurin Michel	7322	2016-07-18
Thomassin Denys	9313	2016-07-18
Bernier François	8271	2016-07-19
Robert Yvan	7564	2016-07-19
Girard Serge	10529	2016-07-21
Latour Denis	7846	2016-07-29
Desjardins Marc	8510	2016-08-11
Lachance Jocelyn	8473	2016-08-15
Aumond André	8508	2016-08-17
Brown Kenneth	10796	2016-08-17
De Villiers François	8004	2016-08-17
Grimard André	7743	2016-08-18
Paquette Michel	7394	2016-08-20
Lemelin Éric	8318	2016-08-22
Côté Martin	7991	2016-08-23
Bonneau Yves	8361	2016-08-26
Sinotte Jean	7888	2016-08-28
Pelletier Michel	7473	2016-08-29
Marquis André	7716	2016-09-01
Sanschagrín Guy	8304	2016-09-01
Tardif Line	9005	2016-09-01
Gauthier Daniel	8337	2016-09-02
Ouellet Réjean	7711	2016-09-03
Ouellet Gilles	7683	2016-09-12
Thériault Alain	7994	2016-09-17
Bouffard Serge	8238	2016-09-19
Doucet Christian	12664	2016-09-20
Légaré Steve	11013	2016-09-22
Fortin Nancy	7940	2016-09-28
Poulin Gaétan	13874	2016-09-29
Chartrand Serge	7672	2016-10-01
Cardinal Hélène	9061	2016-10-05
Carrière Jean	10653	2016-10-10
Toupin Michel	8371	2016-10-17
Baker Danny	8128	2016-10-21
Cantin Michel	8623	2016-10-29
Ross Sonia	10859	2016-10-29
Germain Claude Jr	6924	2016-11-04
Carrière Michel	7598	2016-11-17
Paradis Denis	8204	2016-11-19
Harrison Marco	8790	2016-11-28
Fournier Luc	7529	2016-12-01
Asselin Luc	8982	2016-12-07
Brindle Jean	9380	2016-12-17
Dumas Jean	14206	2016-12-17
Lamothe Simon	8691	2016-12-17
Fontaine Gabriel	7826	2016-12-23
Lamontagne Réjean	7496	2016-12-30

HOMMAGE À NOS CHERS DISPARUS



Association des
policières et policiers
provinciaux du Québec

Du 1^{er} novembre 2015 au 15 novembre 2016

NOM	MATRICULE	STATUT	DATE DU DÉCÈS	ÂGE
Alain Jacques	6385	retraité	2015-12-06	59
Beauchamp Léo	2113	retraité	2015-12-08	95
Vachon Valmont	4044	retraité	2015-12-20	69
Berthelot Marius	3576	retraité	2015-12-23	71
Rodrigue Jean	7477	retraité	2015-12-28	53
Labrecque Maurice	2293	retraité	2015-12-30	78
Marleau Jean	3046	retraité	2016-01-04	77
Janelle Yves	4144	retraité	2016-01-14	67
Tauvette Guy	9394	actif	2016-01-18	61
Giguère Henri	2708	retraité	2016-02-03	75
Ste-Marie André	48	retraité	2016-02-07	87
Bélanger Jean	3421	retraité	2016-02-14	81
Boisvert Alban	2376	retraité	2016-02-18	83
St-Onge Raymond	3297	retraité	2016-02-24	76
Veilleux Réjean	4453	retraité	2016-03-05	67
Séguin Claude	4904	retraité	2016-03-08	69
Bélanger Marcel	10082	retraité	2016-03-20	69
Lecompte Roméo	4346	retraité	2016-03-24	72
Goupil Serge	10702	actif	2016-03-25	56
Mongeau Raymond	1843	retraité	2016-03-26	82
Lacoste Gilles	2447	retraité	2016-04-01	77
Langlois Richard	4060	retraité	2016-04-13	71
Joanisse Aimé	1769	retraité	2016-04-15	82
Doucet Serge	5717	retraité	2016-04-17	63
Provencher Bertrand	2285	retraité	2016-04-24	84
Cayouette Benoît	14063	actif	2016-05-02	24
Picard Gérald	2937	retraité	2016-05-03	73
Poirier Nicolas	3766	retraité	2016-05-04	76
Cantin Jean-Claude	2815	retraité	2016-05-16	74
Boisvert Loyola	1919	retraité	2016-05-26	79
Vachon Michel	6067	retraité	2016-06-01	64
Robichaud Michel	7879	retraité	2016-06-04	57
Tremblay Jean-Yves	3302	retraité	2016-06-06	73
Lecavalier Renaud	5053	retraité	2016-06-11	66
Cantin Léo	1750	retraité	2016-06-25	86
Rioux Gilles	6756	retraité	2016-07-05	65
Lévesque Claude	3675	retraité	2016-07-08	70
Bélanger Joseph	2260	retraité	2016-07-15	83
Bélanger Gilles	6148	retraité	2016-07-16	72
Trudel Roger	1847	retraité	2016-07-20	87
Morrier Rémi	5775	retraité	2016-07-28	69
Bilodeau Victorin	1772	retraité	2016-07-31	86
Fisette Jean-Jacques	4653	retraité	2016-08-02	70
Daoust Bernard	5285	retraité	2016-08-12	66
Gaudreault Denis	3594	retraité	2016-08-15	79
Turcotte Roger	1438	retraité	2016-08-26	97
Dion Normand	3654	retraité	2016-08-31	71
Huneault Marcel	1725	retraité	2016-09-01	83
Simonot Denis	10937	actif	2016-09-16	53
Ostigny Jacques	8654	actif	2016-09-21	51
Brodeur Michel	4914	retraité	2016-09-24	68
Chainey André	6529	retraité	2016-09-26	60
Maréchal Alain	3182	retraité	2016-09-29	76
Chaussé Yvon	5228	retraité	2016-10-15	65
Bibeau Henri	5166	retraité	2016-10-16	65
Bélanger Foch	1773	retraité	2016-11-15	86
Cloutier Richard	5648	retraité	2016-11-15	66

- 1 **La vérité**
Pierre Veilleux
- 2 **Recours civil contre Radio-Canada, un frein au journalisme d'insinuation!**, Jacques Painchaud
- 7 **Un nouveau vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles**, Alphée Simard
- 8 **Un nouveau vice-président aux Ressources humaines**
Mathieu Sauvageau
- 9 **Un nouveau vice-président aux Griefs et à la formation**
Dominic Ricard
- 10 **Attention à vos hanches!**
Robert Bronsard
- 12 **Un nouveau directeur syndical au district Mauricie / Centre-du Québec**, Serge-Alexandre Gervais
- 13 **Un nouveau directeur syndical au district Quartier général de Montréal**, Alain Slicer
- 14 **Un nouveau directeur syndical au district Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec**, Alain Gaudreault
- 16 **Mot du directeur syndical du district Bas-Saint-Laurent**, Roger Dubé
- 17 **Militant du début à la fin**
Daniel Rolland
- 18 **Harcèlement : s'acharner sur un plaignant**
Richard Marcotte
- 22 **Un nouveau directeur syndical au district Laurentides / Lanaudière**, Jasmin Rainville
- 23 **39^e Commémoration des policiers et agents de la paix morts en service**, Charles Hopson
- 24 **La 42^e édition du Tournoi de golf des policiers de la SQ**
- 26 **La 41^e édition du THPPQ**
- 28 **La Vigile**
- 30 **Nouveaux et futurs retraités**
- 32 **Hommage à nos chers disparus**



Crédit photo : Remy Boily

20

Les Prix Policiers du Québec



Dans le but d'alléger les textes, le genre masculin englobe aussi bien les femmes que les hommes, sauf lorsque spécifié.

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

1981, Léonard-De Vinci
Sainte-Julie (Québec) J3E 1Y9

Téléphone : 450 922-5414
Télécopieur : 450 922-5417

Responsable de la rédaction :
Stéphanie Bourgault

Dépôt légal – Bibliothèque du Québec
Tirage : 5 840

Les textes publiés dans cette revue sont la responsabilité de leurs auteurs. Les articles peuvent être reproduits à la condition d'en signaler la source.



ÉDITEUR :

Bureau
1591, rue Principale, bureau 201
Sainte-Julie (Québec) J3E 1W6
Téléphone : 514 908-2626

Administration, directeur général
MARCEL FOREST, ADM.A.
Directeur vente publicitaire
ANDRÉ LABONTÉ

Directrice infographie
NANCY BOSSÉ
Directrice service à la clientèle
NANCY THIBEAULT

DIRECTEURS DE L'APPO	NOM	COURRIEL	POSTE
GASPÉSIE— ÎLES-DE-LA-MADELEINE François Leblanc francois.leblanc@appq-sq.qc.ca	PRÉSIDENT		
	Pierre Veilleux	veilleux@appq-sq.qc.ca	21
BAS-SAINT-LAURENT Roger Dubé roger.dube@appq-sq.qc.ca	Stéphanie Bourgault, adjointe au président	bourgault@appq-sq.qc.ca	22
	Laurent Arel, directeur des communications	laurent.arel@gmail.com	
SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN Stephan Holmes stephan.holmes@appq-sq.qc.ca	VICE-PRÉSIDENT DISCIPLINE ET DÉONTOLOGIE		
	Jacques Painchaud	painchaud@appq-sq.qc.ca	26
	Marie-Lou Lafrance, secrétaire juridique	lafrance@appq-sq.qc.ca	27
QUÉBEC-NORD/SUD Jefferick St-Hilaire sthilaire@appq-sq.qc.ca	Karine Landreville, technicienne juridique	landreville@appq-sq.qc.ca	23
	VICE-PRÉSIDENT GRIEFS ET FORMATION		
MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC Serge-Alexandre Gervais sergealexandre.gervais@appq-sq.qc.ca	Dominic Ricard	ricard@appq-sq.qc.ca	25
	Marie-Isabelle Poirier, sec. et soutien technique	poirier@appq-sq.qc.ca	24
ESTRIE À venir	VICE-PRÉSIDENT SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET RESSOURCES MATÉRIELLES		
	Alphée Simard	simard@appq-sq.qc.ca	12
	Robert Bronsard, conseiller	bronsard@appq-sq.qc.ca	14
MONTÉRÉGIE EST Stéphane Jetté stephane.jette@appq-sq.qc.ca	Johanne Lagacé, secrétaire juridique	lagace@appq-sq.qc.ca	13
	VICE-PRÉSIDENT RESSOURCES HUMAINES		
LAURENTIDES / LANAUDIÈRE Jasmin Rainville jasmin.rainville@appq-sq.qc.ca	Mathieu Sauvageau	sauvageau@appq-sq.qc.ca	19
	Ludovic Elbaze	elbaze@appq-sq.qc.ca	18
OUTAOUAIS Charles Hopson charles.hopson@appq-sq.qc.ca	VICE-PRÉSIDENT FINANCES		
	Chrystian Leclerc	leclerc@appq-sq.qc.ca	29
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE / NORD-DU-QUÉBEC Alain Gaudreault alain.gaudreault@appq-sq.qc.ca	Christine Lavoie, agente administrative	lavoie@appq-sq.qc.ca	28
	AVOCATS		
	Benoit Ducharme	ducharme@appq-sq.qc.ca	17
CÔTE-NORD Gaétan Boulianne gaetan.boulianne@appq-sq.qc.ca	Geneviève Frigon	frigon@appq-sq.qc.ca	30
	Alain Rousseau	rousseau@appq-sq.qc.ca	50
QUARTIER GÉNÉRAL DE MONTRÉAL Alain Slicer alain.slicer@appq-sq.qc.ca	ASSURANCES-VIE, MALADIE ET DENTAIRE		
	Lucie Goulet, gestionnaire	assurances@appq-sq.qc.ca	7
	Maria Leblanc, agente de bureau		15
	Lucie Dessureault, agente de bureau		34
	Chantal Laberge, agente de bureau		37
QUARTIER GÉNÉRAL DE QUÉBEC Sabin Beaumont sabin.beaumont@appq-sq.qc.ca	Jeï nab Kandjy-Djina, agente de bureau		32
	Roxanne Charron, agente de bureau		39
GRAND MONTRÉAL Stéphane Trottier stephane.trottier@appq-sq.qc.ca	RÉCEPTION		
	Suzanne Lépine, secrétaire-réceptionniste		0

EN GROUPE, VOUS EN PROFITEREZ TOUJOURS PLUS



À titre de membre de l'APPQ, **belairdirect** est heureuse de vous offrir, à vous et à votre famille, un **rabais de groupe** pour vos assurances auto et habitation.

Cette offre s'ajoute aux rabais déjà existants:



Rabais Auto + Habitation

Combinez vos assurances auto et habitation et économisez jusqu'à 5% sur votre assurance auto et jusqu'à 15% sur votre assurance habitation.



Rabais Multivéhicule

Assurez plus d'un véhicule chez nous et économisez 10% ou plus*.



Rabais pour motos et véhicules hors route

Profitez d'économies additionnelles en combinant l'assurance d'un véhicule saisonnier et votre assurance habitation ou automobile.

De plus, profitez également de l'assurance des **frais juridiques - allégations** tout à fait **gratuitement**.

Grâce à **belairdirect**, économiser sur vos assurances est plus simple que vous ne le pensez. Communiquez avec nous dès aujourd'hui pour obtenir une soumission.

OBTENEZ UNE SOUMISSION
1 866 887-6542
belairdirect.com/appq



ASSURANCE DÉMÉNAGEMENT!

Obtenez une assurance pour couvrir tous les dommages liés à votre déménagement, et ce, que vous soyez client de belairdirect ou non.

Appelez-nous au **1 844 204-5343**



belairdirect.
l'assurance. simplifiée.™

*Rabais moyen de 11,1% sur la prime d'assurance auto des nouveaux clients de **belairdirect** au Québec ayant assuré plus d'un véhicule admissible entre le 1^{er} juillet et le 24 octobre 2014. Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent aux offres mentionnées. Ces offres peuvent être modifiées sans préavis. Toute marque de commerce est la propriété de son propriétaire respectif. Veuillez consulter belairdirect.com pour plus de détails. © 2015 La Compagnie d'assurance Belair inc. Tous droits réservés.